

Rapport de la

**DIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO
POUR LE PROCHE-ORIENT**

Islamabad, Pakistan, 12 - 22 septembre 1970



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO DE LA RÉGION DU PROCHE-ORIENT

Etats Membres

Afghanistan
Arabie saoudite
Chypre
France
Irak
Iran

Jordanie
Koweït
Liban
Libye
Pakistan^{1/}

République arabe unie
Somalie
Soudan^{2/}
Syrie
Yémen
Yémen du Sud

Etats associés

Bahreïn

Qatar

Autres Etats Membres invités en qualité d'observateurs

Etats-Unis d'Amérique^{3/}
Royaume-Uni

Ethiopie
Turquie

Malte

^{1/} Le Pakistan appartient à la fois à la Région de l'Asie et de l'Extrême-Orient et à la Région du Proche-Orient.

^{2/} Le Soudan appartient à la fois à la Région du Proche-Orient et à la Région de l'Afrique.

^{3/} Invités en qualité d'observateur en raison des programmes d'aide au titre du US AID.

RAPPORT

de la

DIXIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Islamabad, Pakistan

12-22 septembre 1970

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1971

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
I. <u>QUESTIONS DE PROCEDURE</u>		
1. <u>Organisation de la Conférence</u>	1	1
2. <u>Ouverture de la Conférence</u>	3	1
3. <u>Election des membres du Bureau</u>	11	2
4. <u>Messages de la Conférence</u>	13	2
II. <u>SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION DU PROCHE-ORIENT</u>		
1. <u>Introduction</u>	17	3
2. <u>Débats sur les exposés du Directeur général et du Représentant régional, et sur l'examen des activités de la FAO dans la Région</u>		
- Rapports nationaux sur le progrès agricole et le développement	21	3
- Nécessité d'une perspective mondiale de l'alimentation et de l'agriculture	23	3
- Programmes à moyen terme et besoins d'investissement		
Généralités	26	4
Domaines de concentration	31	5
Forêts	40	6
Intégration des services travaillant au développement	43	6
Investissements dans le développement agricole	44	6
Deuxième Congrès mondial de l'alimentation	46	7
Mesures antiacridiennes	49	7
- Production et santé animales		
Production animale	55	9
Peste bovine	58	9
Pêches	61	10
- Réorganisation et renforcement des services de terrain		
Représentants dans les pays	62	10
Projets régionaux	74	11
Emploi de la langue arabe	75	12
3. <u>Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial</u>	78	12
III. <u>QUESTIONS PRESENTANT UNE GRANDE IMPORTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION</u>		
1. <u>Mobilisation des ressources humaines pour le développement agricole</u>		
- Introduction	95	15
- Rôle de la femme	103	16
- Réforme agraire	106	16
- Eau	108	17
- Formation et vulgarisation	109	17
- Emploi	117	19

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
2. <u>Incidences politiques pour la Région de l'Etude mondiale effectuée au titre du PIM</u>		
a) <u>Planification des politiques agricoles</u>	119	19
b) <u>Utilisation des variétés à haut rendement, notamment en ce qui concerne les céréales, les légumineuses et les graines oléagineuses</u>	125	21
- Institut régional de recherche pour l'amélioration et la production des cultures vivrières de base au Proche-Orient	134	24
c) <u>Elimination du déficit protéique</u>		
- Aspects nutritionnels et incidences	141	26
- Rôle de l'élevage, de la production fourragère et de l'aménagement des parcours	149	27
- Pêches	163	29
3. <u>Rôle de la technologie et de la recherche dans le développement agricole au Proche-Orient</u>	170	30
IV. <u>EXAMEN DES MESURES REGIONALES RECENTES VISANT A DEVELOPPER L'AGRICULTURE DANS LA REGION</u>		
1. <u>Conclusions des commissions régionales et des réunions techniques spéciales</u>	188	33
2. <u>Programmes de terrain, et notamment programmes régionaux et inter-régionaux</u>	206	35
3. <u>Campagne contre la faim</u>		
- Introduction	253	39
- Rôle et statut des comités nationaux CMCF	255	40
- Participation de la jeunesse à l'action pour le développement	260	40
- Rôle des femmes dans les activités de la Campagne contre la faim	264	41
V. <u>CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE, EN PARTICULIER SUR LES PROBLEMES QUI SE POSENT DANS LE PROGRAMME A MOYEN TERME</u>	273	43
VI. <u>QUESTIONS FINALES</u>		
1. <u>Date et lieu de la onzième Conférence régionale pour le Proche-Orient</u>	283	45
2. <u>Adoption du rapport</u>	286	45
3. <u>Clôture de la session</u>	287	45

ANNEXES

A. Liste des recommandations présentées dans le Rapport, soit à part, soit dans le corps du texte	46
B. Liste des délégués et observateurs à la dixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et Liste des membres du Secrétariat de la Conférence	50
C. Ordre du jour de la Réunion	60
D. Liste des documents de conférence	61

RAPPORT DE LA
DIXIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT
ISLAMABAD, PAKISTAN - 12-22 SEPTEMBRE 1970

I. QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Organisation de la Conférence

1. La dixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue du 12 au 22 septembre 1970, à Islamabad, Pakistan, sur l'aimable invitation du Gouvernement pakistanais. La cérémonie d'ouverture a eu lieu au Parlement, à Rawalpindi, et les séances de travail dans la salle de la Commission du Plan, au Centre administratif d'Islamabad.

2. L'ordre du jour ainsi que la liste des délégués, observateurs et membres du Secrétariat de la Conférence, figurent à la suite du présent rapport, dont ils constituent respectivement l'annexe A et l'annexe B.

2. Ouverture de la Conférence

3. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence de Son Excellence le Général Agha Mohamed Yahya Khan, H.J., H.Pk., Président de la République pakistanaise, de Son Excellence M. Mahmoud A. Haroon, Ministre de l'agriculture et des travaux publics, d'autres membres du Cabinet, de membres du Corps diplomatique, des délégués, de hauts fonctionnaires du Gouvernement pakistanais ainsi que de membres du Secrétariat de la FAO.

4. Déclarant ouverte la dixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, M. P. Terver, Sous-Directeur général de la FAO, parlant au nom du Directeur général, M. A.H. Boerma, malheureusement empêché pour des raisons de santé, a remercié chaleureusement le Gouvernement pakistanais d'avoir invité la Conférence à Islamabad et d'avoir pris de parfaites dispositions pour l'accueillir. M. Boerma regarde cette grande cité comme le symbole des progrès du Pakistan, pays qui, ces dernières années, grâce à l'introduction des nouvelles variétés céréalières à haut rendement, a remporté des succès remarquables dans sa lutte contre le déficit alimentaire.

5. Le Sous-Directeur général a ensuite invité le Président de la République pakistanaise à prendre la parole.

6. Le Président a souhaité la bienvenue aux délégués et a formulé des vœux pour le succès de la Conférence. Il a souhaité que les délibérations aboutissent à des recommandations d'une importance capitale pour la Région. Il assure que le Gouvernement du Pakistan continuera d'appuyer sans réserve les efforts de la FAO, qui travaille si utilement à éliminer la faim de la planète.

7. Malgré les progrès fantastiques de la technologie, une forte proportion de l'humanité est au bord de la famine. Il est essentiel que les paysans de la Région sortent de la routine des méthodes séculaires et participent à la révolution technique des produits antiparasitaires modernes, des engrais, des machines, du traitement des produits agricoles.

8. Le Président a souligné qu'il était indispensable de développer les marchés offerts aux produits agricoles des pays en voie de développement. Il faut que les pays développés mettent à la disposition des pays en voie de développement des biens de production agricoles, tels que les engrais, les machines et les pesticides, à des prix en rapport avec ceux que lesdits pays peuvent obtenir pour leurs produits agricoles.

9. Il est capital pour les pays de la Région de promouvoir le commerce intrarégional étant donné qu'il pourrait en résulter une baisse des coûts de production. A cet égard, le Président souligne le rôle important du Marché commun arabe et de la RCD (Organisation de coopération régionale pour le développement dont l'Iran, le Pakistan et la Turquie sont membres).

10. Le Sous-Directeur général a vivement remercié le Président d'avoir adressé à la Conférence un message où elle pourra puiser son inspiration.

3. Election des membres du Bureau

11. La Conférence a élu à l'unanimité :

<u>Président de la Conférence</u> :	S.E. M. Mahmoud A. Haroon, Ministre de l'agriculture et des travaux publics du Pakistan
<u>Vice-Présidents de la Conférence</u> :	Les chefs de délégation
<u>Comité de rédaction</u> :	Irak, Iran, Jordanie, Liban, Libye, Pakistan, R.A.U., Soudan

12. Son Excellence M. Haroon, en remerciant les délégués de l'avoir élu, a signalé trois grands problèmes régionaux qui, espère-t-il, vont retenir l'attention de la Conférence. Ce sont la nécessité urgente de mettre en valeur les ressources hydrauliques et d'éviter leur gaspillage; le développement des exportations agricoles; et celui des ressources halieutiques régionales, jusqu'à présent inexploitées.

4. Messages de la Conférence

13. La Conférence a adressé à Son Excellence le Président de la République pakistanaise un message pour le remercier d'avoir bien voulu l'honorer de sa présence et prendre intérêt à ses travaux.

14. D'autre part, la Conférence a adressé au Directeur général des vœux de prompt rétablissement.

15. Pendant la séance, le Sous-Directeur général a reçu du Directeur général la nouvelle que M. M.A. Nour était désigné pour succéder à M. A.R. Sidky en qualité de Représentant régional. La Conférence a adressé à M. Nour un message le félicitant de sa nomination.

16. A l'occasion de son prochain départ pour la retraite, la Conférence exprime une gratitude unanime à M. Sidky qui a contribué utilement au progrès agricole du Proche-Orient, inlassablement travaillé à promouvoir la coopération régionale et manifesté en toutes circonstances sa chaleureuse amitié à tous. La Conférence espère que la FAO continuera à utiliser les services de M. Sidky, en raison de son exceptionnelle capacité et des connaissances acquises au cours d'une carrière qui compte en particulier dix années d'expérience dans la Région.

II. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE DANS LA REGION DU PROCHE-ORIENT

1. Introduction

17. Pour ce point de l'ordre du jour, la Conférence avait, comme documents, l'exposé du Directeur général (NERC/70/CONF/1), l'exposé du Représentant régional (NERC/70/CONF/2) et son examen des activités de la FAO durant l'exercice biennal en cours dans la Région du Proche-Orient (NERC/70/2).

18. L'exposé du Directeur général évoque quelques grands problèmes d'orientation intéressant la FAO, les gouvernements de la Région et les organismes internationaux d'assistance qui s'occupent du développement de l'agriculture dans la Région. Ces problèmes se rattachaient à (i) la situation de l'alimentation et de l'agriculture et la nécessité d'une perspective mondiale; (ii) le programme à moyen terme et les besoins d'investissement; (iii) le PAM; (iv) les rapports Pearson et Jackson; (v) le deuxième Congrès mondial de l'alimentation et (vi) la réorganisation et le renforcement des activités de terrain.

19. Dans son exposé, le Représentant régional traite les sujets suivants : (i) situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la Région; (ii) principaux problèmes de la production agricole dans la Région; (iii) réorganisation et renforcement des activités de terrain dans la Région; (iv) programme à moyen terme; (v) deuxième Congrès mondial de l'alimentation.

20. L'exposé du Représentant régional sur les activités de la FAO dans la Région rend compte des suites données par la FAO aux recommandations de la neuvième Conférence régionale et décrit les activités nouvelles entreprises par la FAO depuis cette Conférence. Il évoque en outre brièvement les conclusions pertinentes de la quinzième session de la Conférence de la FAO (1969).

2. Débats sur les exposés du Directeur général et du Représentant régional, et sur l'examen des activités de la FAO dans la Région

Rapports nationaux sur le progrès agricole et le développement

21. Dans les exposés écrits qu'ils ont présentés sur ce sujet, les délégués ont brièvement rendu compte des progrès accomplis en matière agricole dans leurs pays respectifs et traité de plusieurs questions importantes abordées également dans les communications du Directeur général et du Représentant régional.

22. Pour ce qui est des accroissements de la production agricole régionale au cours de la dernière décennie, le Directeur général souligne dans son exposé que si la progression a été de 4 pour cent en 1969 pour l'ensemble de la Région, il ne faut pas oublier qu'elle est imputable pour une part prédominante au Pakistan et à la République arabe unie, et qu'en fait l'année 1969 n'a pas été particulièrement bonne pour certains pays. D'un autre côté, la tendance à long terme montre que dans plusieurs de ceux-ci, la cadence d'accroissement a été supérieure à la moyenne.

Nécessité d'une perspective mondiale de l'alimentation et de l'agriculture

23. Le Directeur général souligne dans son exposé que les différentes régions doivent ne pas perdre de vue la perspective mondiale. Les Conférences régionales offrent une occasion unique de centrer l'attention sur les problèmes spéciaux des régions et donnent à l'Organisation le moyen de construire une politique cohérente. Cependant, il est de plus en plus manifeste que les nations et les régions du monde sont toujours

plus interdépendantes. A mesure que l'écart grandit entre les pays développés et les nations en voie de développement, que les progrès techniques se diffusent et que la lutte s'intensifie sur les marchés internationaux des produits primaires, il devient sans cesse plus nécessaire de considérer la situation dans une perspective mondiale.

24. Son Excellence le Président de la République pakistanaise, dans son discours d'ouverture, a également souligné les difficultés que causent aux pays en voie de développement les restrictions d'accès au marché. Cette remarque a été reprise avec force par nombre de délégués, qui ont souligné les inconvénients que la baisse des prix des matières premières d'origine agricole comporte pour les pays en voie de développement. La Conférence est convenue que les pays développés ne devraient pas se borner à octroyer une assistance mais devraient aussi ouvrir leur marché plus librement aux produits des pays en voie de développement et s'abstenir, autant que possible, d'imposer à ces pays, lorsqu'ils leur consentent des prêts en faveur du développement, les conditions habituelles du crédit commercial.

25. La Conférence de la FAO, lors de sa quinzième session, a recommandé, aux termes de la Résolution 1/69, que l'on détermine les incidences que les problèmes agricoles des pays développés peuvent avoir sur l'expansion du commerce des pays en voie de développement. Le Sous-Directeur général a indiqué que des débats à ce sujet ont déjà été entamés avec les pays développés. Le Sous-Directeur général a également mentionné que le Directeur général essayait de forger des liens entre les deux parties intéressées et qu'il avait soumis le Plan indicatif mondial de la FAO, pour examen, aux pays développés, membres de l'OCDE, qui ont montré beaucoup de compréhension envers les problèmes des pays en voie de développement. Etant donné que le commerce international constitue un des domaines de concentration (gain et économie de devises), cette question ne manquera pas de recevoir une haute priorité.

Programmes à moyen terme et besoins d'investissement

Généralités

26. Selon l'exposé du Directeur général, le programme à moyen terme est une des questions les plus pressantes qui se posent à la Conférence. L'Organisation doit présenter, en novembre, à la prochaine session du Conseil, un exposé détaillé sur les activités à moyen terme, comme la Conférence de la FAO l'avait demandé lorsqu'elle avait été saisie des propositions du Directeur général relatives aux activités et programmes à moyen terme de l'Organisation pour les six années allant jusqu'à la fin 1975.

27. Le Directeur général fait remarquer que le document général destiné au Conseil est articulé sur les domaines de concentration et que les pays feraient bien, en établissant leurs programmes de développement agricole, de ne pas perdre de vue les domaines en question. Ce document traite certains problèmes spéciaux d'une importance capitale, à savoir (i) le chômage, (ii) la préservation de l'environnement, (iii) la recherche, (iv) le futur rôle de la Campagne mondiale contre la faim et (v) la nécessité de renforcer le nouveau programme d'information à l'appui du développement.

28. Il est nécessaire d'étudier attentivement les deux documents sur le programme à moyen terme étant donné que l'Organisation tend à adopter le système des budgets par programmes. A la suite de l'autorisation donnée par la Conférence de la FAO, le Programme de travail et budget pour 1972/73 sera établi sur cette base. Le nouveau système rendra service à la fois aux Etats Membres et à la FAO quand il s'agira d'évaluer la validité des objectifs de l'Organisation, les programmes visant à les réaliser et l'efficacité avec laquelle l'Organisation met en oeuvre ces programmes.

29. Le second des deux documents relatifs au Programme à moyen terme envisage les incidences de ce programme sur la région du Proche-Orient. Ledit document met en relief la nécessité d'utiliser plus efficacement les ressources hydrologiques, de développer l'agriculture mixte dans les zones non irriguées et d'améliorer le revenu de l'élevage extensif dans les zones semi-arides. L'intensification de ces activités et d'autres travaux essentiels, ainsi qu'il ressort du PIM, exige des investissements immenses,

condition qui, dans bien des pays, est évidemment encore bien loin d'être remplie adéquatement. Il faudra adopter des formules hardies en ce qui concerne l'établissement des projets et les innovations institutionnelles si l'on veut attirer des capitaux extérieurs en vue de tels investissements.

30. La Conférence a estimé, comme le Directeur général, que pour les raisons indiquées par celui-ci, le Programme constitue un sujet d'une immense importance. Elle a émis des vues sur les points suivants.

Domaines de concentration

31. La Conférence a fait savoir qu'elle maintenait son appui aux propositions concernant les domaines de concentration et qu'elle accueillait favorablement l'introduction de la méthode par programme, selon les domaines de concentration, dans l'établissement du budget des activités de la FAO. La Conférence appuie également les accroissements annuels proposés dans le document 69/33 présenté à la quinzième session de la Conférence de la FAO. Un certain nombre de pays ont fait savoir qu'ils avaient établi leurs plans nationaux en tenant compte des principes posés dans le Plan indicatif mondial et en utilisant les domaines de concentration comme cadre pour leur développement.

32. De nombreux délégués ont déclaré qu'ils souhaitaient une assistance accrue de la FAO dans certains domaines importants; certains ont estimé que la FAO devrait fournir une aide à des projets directement productifs tels que la distribution de variétés à haut rendement et l'envoi de techniciens destinés à travailler sur le terrain.

33. On a fréquemment souligné la nécessité d'une assistance pour la mise en valeur des eaux et leur utilisation aux fins d'irrigation ainsi que pour la consommation humaine et animale; ce problème semble être le plus pressant dans la grande majorité des pays de la région. L'aide dans ce domaine devrait aller de pair avec une assistance pour la mise en oeuvre de programmes de drainage.

34. Un délégué a fait observer que les grands réseaux d'irrigation nécessitent inévitablement un gros apport de capitaux et que la plupart des pays de la Région ne disposent que dans une mesure limitée des compétences nécessaires pour assurer la planification, le fonctionnement et l'entretien d'aussi vastes complexes qui ont de grandes exigences techniques. Il semble donc que l'on doive s'attacher à tirer un meilleur parti des petits réseaux d'irrigation qui peuvent être mis en place avec des capitaux relativement modestes et sont d'un entretien facile.

35. Le même délégué a mentionné un autre problème important que pose l'irrigation à grande échelle : la durée regrettablement courte des grands barrages, par suite de la forte érosion qui se produit dans les régions montagneuses et entraîne l'envasement des bassins de retenue. Il est impérieux de prendre des mesures appropriées en vue d'un aménagement rationnel des bassins versants dans les zones montagneuses où sont construits ces barrages.

36. La Conférence note et fait siennes les importantes conclusions de la Consultation ad hoc sur l'utilisation des terres et des eaux et de la deuxième session de la Commission régionale pour l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient, tenues l'une et l'autre en 1969. La Conférence estime en particulier qu'il conviendrait d'accorder une haute priorité à la Recommandation N° 2 de la Commission régionale pour l'utilisation des terres et des eaux au Proche-Orient, relative à l'établissement d'un programme régional de recherches appliquées sous l'égide de la Commission.

37. Presque tous les pays attachent une grande importance à l'amélioration des méthodes de dry farming et à l'aide nécessaire à cet effet. A cet égard on a suggéré l'établissement d'un Institut régional qui serait chargé d'étudier les problèmes de la culture en sec et d'un Institut analogue qui s'occuperait des problèmes de salinité.

38. La Conférence se déclare satisfaite de ce que le Directeur général ait soumis le Programme régional de recherche appliquée au PNUD en vue d'obtenir son appui et elle espère que le programme sera approuvé sans retard.

39. Plusieurs délégués accordent une importance fondamentale aux programmes généraux de réforme agraire en tant que base du développement agricole; leurs pays auraient besoin que la FAO les aide à exécuter des programmes de ce genre.

Forêts

40. L'exposé du Directeur général dénonce les dangers de la surexploitation des ressources et de la pollution du milieu aérien et aquatique. La Conférence attire l'attention des Etats Membres sur l'influence bienfaisante de la foresterie à cet égard et, en particulier, sur l'utilité des plantations d'arbres le long des terres agricoles, des routes et des canaux, ainsi que des ceintures vertes autour des centres de population.

41. La Conférence, consciente de la rareté des forêts dans la plupart des pays de la Région, invite instamment les Etats Membres :

- a) à développer la fonction de protection et la fonction sociale de la forêt, et
- b) à étendre les forêts artificielles, y compris les plantations forestières irriguées, afin que l'approvisionnement en bois ne devienne pas encore plus difficile dans l'avenir.

Dans ces activités, l'aide extérieure, notamment une assistance ultérieure du Programme alimentaire mondial, pourrait revêtir une importance considérable.

42. La Commission des forêts pour le Proche-Orient, lors de la session qu'elle a tenue en Iran en avril 1970, a proposé : un centre régional de formation de personnel moyen en matière de parcs nationaux et d'aménagement de la faune; des séminaires sur le boisement par espèces à croissance rapide, sur la fixation des dunes, sur la réglementation et le contrôle du pâturage forestier; la création d'un centre d'échange de semences. La Conférence souscrit aux recommandations faites par cette Commission en 1970.

Intégration des services travaillant au développement

43. On a mentionné spécialement des projets visant à créer des services intégrés pour mettre certaines zones en valeur dans les pays. Cela permettrait de concentrer suffisamment les services de vulgarisation, l'approvisionnement en moyens de production, l'octroi de crédits et la commercialisation pour stimuler fortement la production. Un projet de ce genre, qui prévoit la formation de personnel national, est actuellement mis en oeuvre en Afghanistan dans deux zones pilotes. De tels projets pourraient être extrêmement utiles aux pays en voie de développement.

Investissements dans le développement agricole

44. La Conférence a reconnu que les investissements agricoles dans la Région requièrent des capitaux considérables et que la formation de ces capitaux, dans bien des pays intéressés, pose des difficultés. On a souligné la nécessité d'un financement extérieur à des conditions conformes à celles qui sont observées dans le financement du développement, c'est-à-dire remboursement à long terme et faibles taux d'intérêt. La Conférence a noté avec satisfaction que la Banque mondiale a récemment financé des projets agricoles dans la Région.

45. La Conférence s'est également déclarée satisfaite des arrangements officieux conclus par le Fonds du Koweït pour le développement économique des pays arabes en vue d'une coopération dans le domaine des investissements agricoles. D'après ces dispositions, le Centre d'investissement de la FAO entreprendrait des travaux sur des projets d'investissement agricole déterminés qui seraient financés par le Fonds du Koweït. Les arrangements en question ouvrent dans la Région du Proche-Orient de nouvelles possibilités d'accroître les investissements agricoles.

Deuxième Congrès mondial de l'alimentation

46. Le deuxième Congrès mondial de l'alimentation, tenu à La Haye en juin 1970, a été, selon l'exposé du Directeur général, l'événement le plus important dans la vie de la FAO depuis la dernière Conférence. Le Congrès a souligné la nécessité d'humaniser le processus de développement. Les problèmes d'alimentation et d'agriculture y ont été placés résolument dans l'optique du développement global et le développement lui-même a été vu sous l'angle des besoins et des aspirations élémentaires des êtres humains auxquels s'adressent les plans, avec le souci de faire participer les populations et particulièrement les éléments jeunes à la construction de leur propre avenir.

47. Le Représentant régional a aussi donné ses impressions sur ce Congrès. On y a surtout insisté sur la nécessité de faire en sorte que tous les programmes de développement apportent des avantages à tous les secteurs de la population. On a souligné à de nombreuses reprises l'importance de la justice sociale car, si la croissance économique est essentielle, elle n'assure cependant pas à elle seule de meilleurs niveaux de vie à la masse des populations. On a rappelé également avec insistance que, dans le choix des programmes de développement à financer, il fallait pleinement tenir compte des priorités auxquelles les pays en développement attachent eux-mêmes le plus d'importance et qu'il fallait resserrer la coopération régionale dans le domaine commercial, avec, si possible, l'appui des pays développés.

48. La Conférence a pris note des recommandations du Congrès; ses points de vue à ce sujet figurent dans les sections pertinentes du présent rapport.

Mesures antiacridiennes

49. Ainsi qu'il est dit dans l'exposé du Directeur général, la situation acridienne posait, au moment de la neuvième Conférence régionale, un problème formidable.

50. La menace a reculé pour le moment, mais comme l'avait recommandé la Conférence à sa quinzième session, un Fonds d'intervention d'urgence contre le criquet pèlerin a été créé et le Conseil de la FAO a adopté une stratégie à long terme pour combattre cet acridien.

51. La Conférence se déclare satisfaite des mesures prises par la FAO lors du retour offensif du criquet pèlerin en 1968/69 et se félicite de la récession du fléau. Reconnaissant que, dans des conditions propices, les populations de criquets peuvent se reconstituer rapidement, la Conférence souligne que, malgré le caractère satisfaisant de la situation actuelle, les gouvernements ou organisations régionales ne doivent pas relâcher leurs efforts. La Conférence souligne également la nécessité de surveiller et combattre constamment les populations et les concentrations nombreuses partout où on les rencontre durant l'actuelle période de rémission. La Conférence note avec satisfaction que le Directeur général a créé, en prévision des futures opérations d'urgence, un Fonds destiné à aider les gouvernements durant les phases initiales d'une infestation.

52. La Conférence réitère ses recommandations antérieures et souligne de nouveau que le criquet pèlerin demeure une menace constante pour l'économie agricole du Proche-Orient. Elle insiste donc sur la nécessité d'une étroite coopération et d'une coordination permanentes à l'échelle régionale et internationale et, à cet égard, elle appelle l'attention sur les recommandations des quatorzième et quinze sessions de la Conférence de la FAO et des cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions du Conseil de la FAO afin que les intéressés prennent les mesures nécessaires.

53. La Conférence exprime sa satisfaction pour l'aide spéciale apportée par le PNUD au Yémen du Sud et à la République arabe du Yémen en vue de la lutte contre le criquet pèlerin. Etant donné l'importance stratégique de ces deux pays et le fait qu'ils sont sujets aux infestations acridiennes, la Conférence recommande de fournir une aide ultérieure afin de maintenir le programme antiacridien dans ces pays à un niveau permettant des interventions efficaces.

54. La Conférence a adopté la recommandation suivante :

Recommandation N° 1/70

Criquet pèlerin

La Conférence

Reconnaissant que le criquet pèlerin demeure l'un des prédateurs les plus destructifs et une menace permanente pour la production agricole au Proche-Orient et en Afrique subtropicale,

Consciente du fait qu'un retour offensif de l'acridien peut causer d'immenses pertes aux cultures sur de larges superficies, réduisant à néant les efforts entrepris en vue d'améliorer et développer l'agriculture,

Notant que le PNUD a fait part de son intention de mettre fin à une partie de l'aide qu'il fournit au titre du Projet interrégional PNUD/AT relatif au criquet pèlerin,

Rappelant les résolutions adoptées par la Conférence de la FAO à ses quatorzième et quinze sessions et par le Conseil à ses cinquante et unième et cinquante-deuxième sessions, à l'effet qu'un caractère permanent soit donné aux activités de la FAO en ce qui concerne le criquet pèlerin et qu'elles soient, dans la mesure du possible, incorporées au Programme ordinaire,

Prie le Directeur général

- i) De prendre des mesures positives afin d'incorporer les activités relatives à la lutte antiacridienne dans le Programme de travail et budget pour 1972/73 et pour l'exercice suivant (au moins en ce qui concerne les spécialistes du criquet pèlerin au Siège).
- ii) De faire valoir auprès du Directeur du PNUD la nécessité d'apporter une aide à la lutte contre le criquet pèlerin après 1971, en poursuivant le Projet interrégional PNUD/AT relatif au criquet pèlerin, particulièrement en ce qui concerne le personnel de terrain nécessaire dans les diverses régions, et de fournir une aide supplémentaire pendant les périodes d'invasion.

Production et santé animales

Production animale

55. Dans son exposé, le Représentant régional a souligné le rôle capital de la production animale au Proche-Orient et mentionné la grande étude sur les ressources de l'élevage régional à laquelle procède actuellement la FAO en vue de définir les principaux problèmes qui se posent à cet égard et de préparer un programme d'action pour la prochaine décennie. Le texte provisoire de cette étude sera examiné en détail à la prochaine réunion de la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient l'année prochaine. Le document définitif sera publié en arabe au même titre qu'en anglais et en français.

56. La Conférence se félicite qu'il soit procédé à cette étude et espère qu'elle sera bientôt achevée.

57. De nombreux délégués ont souligné l'importance, pour l'économie de leur pays, de la production fourragère et animale (y compris la production avicole) et de la santé animale. Concernant la production fourragère et animale, quelques délégués ont mis l'accent sur les difficultés que présentent l'amélioration et la préservation des terrains de parcours arides et déclaré qu'une aide plus large de la part de la FAO était nécessaire à cet égard. Quant à la santé animale, il est apparu, d'après les déclarations de nombreux délégués, que la peste bovine devient une fois de plus un problème d'importance majeure.

Peste bovine

58. Le délégué de l'Afghanistan a signalé la présence de peste bovine dans son pays, où les mesures de lutte posent un problème sérieux. Ces derniers mois, la maladie est apparue dans quelques autres pays et elle constitue une grave menace pour toute la Région. On est en train d'obtenir une aide bilatérale et internationale pour combattre la peste bovine en Afghanistan, mais le problème ayant un caractère régional, une aide supplémentaire est nécessaire et la question est très urgente.

59. La Conférence s'est déclarée vivement préoccupée de la situation et elle demande au Directeur général de faire en sorte que la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient dispose des moyens nécessaires pour que sa Sous-Commission de la santé animale puisse se réunir sans délai afin de prendre les mesures appropriées.

60. La Conférence a adopté la Recommandation suivante :

Recommandation No 2/70

Peste bovine

La Conférence

Notant avec une profonde préoccupation la situation actuelle en ce qui concerne la peste bovine et la difficulté de la combattre dans un certain nombre de pays,

Reconnaissant le sérieux risque que la maladie se propage dans les pays de la Région actuellement non infectés et dans les régions voisines,

Prie

1. Le Directeur général

- i) de convoquer une réunion d'urgence de la Sous-Commission de la santé animale de la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient, afin qu'elle recommande à la FAO et aux Etats Membres les moyens propres à combattre la maladie et à empêcher sa propagation.
- ii) d'adresser des invitations à tous les Etats Membres de la Région, qu'ils appartiennent ou non à la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient, et de les tenir pleinement informés, par l'intermédiaire de la Commission, des résultats obtenus dans la lutte contre la maladie.
- iii) d'étudier les moyens de recueillir des crédits en vue de toute action qui pourrait être nécessaire dans l'avenir.

2. Les Etats Membres

- i) de tenir la FAO constamment et complètement informée de tous les aspects de la flambée de peste bovine sur leur territoire, des mesures qu'ils prennent pour la combattre et de toute assistance particulière dont ils peuvent avoir besoin.

(Nota - Le Directeur général a fait savoir à la Conférence qu'il approuvait la tenue d'une réunion d'urgence sur la peste bovine; celle-ci a eu lieu les 12 et 13 octobre 1970.)

Pêches

61. Un certain nombre de délégués ont appelé l'attention sur le fait qu'il est important et nécessaire de développer dans la Région les ressources halieutiques qui peuvent apporter des protéines de qualité à l'alimentation humaine.

Réorganisation et renforcement des services de terrain

Représentants dans les pays

62. Au sujet des efforts accomplis pour renforcer les activités de terrain de la FAO sur le plan régional et national, le Directeur général indique dans son exposé que la presque totalité des 53 Représentants dans les pays/Conseillers agricoles principaux prévus dans l'accord conclu avec le PNUD sont déjà en poste dans les pays intéressés. De plus, la proportion des crédits du Programme ordinaire directement alloués aux Régions est passée de 7,2 pour cent en 1968/69 à 14,5 pour cent dans l'exercice actuel. Dans toute la mesure du possible, les Bureaux régionaux seront encore renforcés suivant les besoins.

63. Enfin, le Directeur général demande que, dans la mesure du possible, tous les pays en développement accréditent des représentants permanents auprès de la FAO à Rome, afin d'assurer le maximum de contacts avec le Siège.

64. Dans son exposé, le Représentant régional a déclaré qu'à la faveur de la réorganisation, le Bureau régional a pris une importance accrue et participe activement à la prise des décisions, à la formulation des programmes et à l'exécution des décisions concernant la Région. En outre, il joue maintenant le rôle principal dans l'organisation et la conduite des conférences régionales.

65. La Conférence se déclare satisfaite des mesures prises par le Directeur général pour renforcer les services de terrain de l'Organisation et souscrit sans réserve au principe qui inspire les propositions du Directeur général, à savoir celui de faire converger vers l'échelon national la planification et l'exécution des programmes et de donner à l'aide multilatérale une orientation unifiée vers le gouvernement bénéficiaire, comme il est dit dans le rapport de la quinzième Conférence de la FAO.

66. Quelques pays ont attiré l'attention sur le fait que le personnel et les experts du Bureau régional et le Corps des représentants dans les pays devraient être expérimentés, compétents et de grande qualité. On a également fait observer que si des représentants régionaux et des représentants dans les pays se trouvent en poste au même endroit, les fonctions de chacun doivent être clairement définies.

67. Un délégué a émis l'avis qu'à l'heure actuelle la FAO devait examiner avec soin ses projets et priorités afin d'accroître l'efficacité de ses travaux plutôt que d'en entreprendre de nouveaux. La FAO ne devrait pas élargir ses activités aux dépens de leur qualité. Un certain nombre de délégués ont souligné que la FAO devrait disposer d'experts bien choisis et qu'il devrait être efficacement donné suite à leurs travaux.

68. La FAO prendra toutes ces questions en considération et le Sous-Directeur général a assuré les délégués qu'elle apportera aux pays toute l'aide en son pouvoir pour préparer les éléments agricoles de leurs programmes nationaux et en particulier ceux qui nécessitent une assistance du PNUD.

69. Le Représentant régional, les Représentants dans les pays et leur personnel sont à la disposition des Etats Membres mais, si besoin est, une aide supplémentaire pourrait être apportée au moyen de missions spéciales ou ad hoc.

70. En ce qui concerne l'augmentation des ressources de la FAO dans l'avenir, le Sous-Directeur général a informé la Conférence que le Directeur général avait proposé un accroissement annuel de 5 pour cent des activités au titre du Programme ordinaire. Toutefois, étant donné que les dépenses obligatoires vont être beaucoup plus élevées que prévu, le Directeur général n'estime pas possible de demander aux gouvernements de couvrir à la fois l'augmentation des dépenses obligatoires et un accroissement considérable des dépenses afférentes aux programmes.

71. Le Directeur général est d'avis que l'expansion est nécessaire à moyen terme et il n'a pas l'intention de modifier sa politique. Il s'efforcera toutefois de réaménager les programmes et traitera cette période comme une phase de consolidation.

72. Pour le budget de 1972/73, il ne demandera qu'un accroissement limité des programmes, auxquels seront apportés certains ajustements, les programmes qui ne sont plus nécessaires étant éliminés.

73. La Conférence se déclare en faveur du programme relativement nouveau d'information à l'appui du développement, évoqué par le Directeur général, et demande que des crédits du PNUD lui soient alloués.

Projets régionaux

74. La Région du Proche-Orient a toujours été en faveur des projets régionaux, mais dans le passé ceux-ci ont été limités par la politique du PNUD. Le Sous-Directeur général a informé la Conférence que le Conseil d'administration du PNUD a récemment adopté une politique plus libérale à l'égard de ces projets. Leur ampleur a été élargie et dorénavant, la parrainage de deux pays suffit.

Emploi de la langue arabe

75. Grâce aux services d'interprétation, grâce à la documentation présentée en arabe, les Etats Membres sont à même de participer de façon plus efficace aux travaux de l'Organisation. La compilation et la parution d'un Vocabulaire général, où sont rassemblés plus de 14 000 termes utilisés dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des forêts, ont doté la FAO et ses Etats arabes d'un instrument de travail précieux qui contribuera à l'uniformité et à la correction de la terminologie arabe.

76. La Conférence régionale prend acte avec satisfaction des mesures prises par le Directeur général pour l'introduction de l'arabe comme langue de travail d'emploi restreint, à la suite de la Recommandation N° 1 de la Conférence de Bagdad et en conformité des décisions prises par la Conférence de la FAO en novembre 1969.

77. Selon le vœu de la neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, la Conférence de la FAO a adopté officiellement à sa quinzième session une version arabe de l'Acte constitutif et des autres textes fondamentaux de l'Organisation. Elle a, de plus, modifié l'article XXII de l'Acte constitutif, de sorte que la version arabe fait désormais foi, au même titre que les textes français, anglais et espagnol. Ces décisions confèrent à l'arabe le statut d'une langue officielle : il convient maintenant de les parachever en modifiant l'article XXXVIII du Règlement général de l'Organisation. Quant au Volume II des textes fondamentaux, il faudra également modifier l'alinéa 16 (intitulé "Langues faisant foi") des Principes et procédures qui régissent les conventions et accords conclus en vertu des articles XIV et XV de l'Acte constitutif et les commissions et comités établis au titre de l'article VI, ainsi que l'alinéa 17 de l'énoncé de la Politique de la FAO concernant l'aide à apporter à la création d'instituts régionaux de recherche et de formation. La Conférence prie le Directeur général de faire préparer les amendements voulus et de faire le nécessaire en vue de leur adoption.

3. Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

78. Le Représentant du Programme alimentaire mondial, parlant au nom du Directeur exécutif, a remercié le Gouvernement pakistanais d'avoir invité la Conférence à se tenir à Islamabad, et des excellentes dispositions prises à cet effet.

79. La Conférence était saisie du Rapport du Programme alimentaire mondial (NERC/70/3) que le Représentant du PAM a complété par un exposé.

80. La Conférence s'est, dans l'ensemble, déclarée satisfaite de l'aide apportée par l'intermédiaire du Programme.

81. Un certain nombre de délégués ont exprimé l'espoir que le PAM continuerait à fournir une aide à leur pays. D'autres ont suggéré que, outre l'aide alimentaire actuelle, le PAM fournisse une aide non alimentaire.

82. Des délégués ont vivement appuyé une proposition tendant à ce que le PAM renforce ses relations avec le PNUD et autres institutions des Nations Unies, qu'il envisage les possibilités d'assouplir les procédures actuellement appliquées pour la vente des produits du PAM dans les pays bénéficiaires et qu'il adopte une méthode par programme en plus de la méthode par projet actuellement suivie. De l'avis général, il est peut-être plus important encore que le PAM élargisse son aide alimentaire d'urgence.

83. Un délégué a, en outre, émis l'avis que l'aide du PAM serait plus utile sous forme d'espèces que les bénéficiaires utiliseraient pour acheter des produits alimentaires à des pays de la région.

84. Les délégués de l'Afghanistan et de l'Irak ont déclaré que leurs pays avaient actuellement un besoin urgent de produits d'alimentation humaine et animale. Pour l'Afghanistan, cela tient à une pénurie de céréales, et pour l'Irak à l'impérieuse nécessité de réinstaller les agriculteurs dans le nord du pays une fois les conditions normalisées.

85. Quelques délégués ont insisté sur le fait qu'il ne convient pas d'apporter une aide alimentaire si cela va à l'encontre de la politique d'un pays et que les produits fournis ne devraient pas avoir d'effets néfastes sur la production nationale de denrées agricoles analogues. On a également déclaré que les demandes d'aide devaient être examinées de façon plus approfondie et toujours conjointement avec la FAO et les autres institutions intéressées.

86. Un certain nombre de délégués ont signalé que l'irrégularité et le retard dans la livraison des produits gênent parfois l'exécution des projets et ils ont demandé s'il était possible de remédier à ces inconvénients.

87. Le représentant de la ligue arabe a émis l'avis qu'il serait préférable que, dans certains cas, l'aide soit adressée à la Région dans son ensemble plutôt qu'aux pays considérés isolément, comme c'est le cas actuellement.

88. Le représentant du PAM, répondant aux observations des délégations, a déclaré que le PAM continuerait à apporter son aide aux pays chaque fois que cela serait justifié et pour autant que le programme dispose des ressources nécessaires.

89. En ce qui concerne la réorientation du Programme, le représentant du PAM a déclaré que le Règlement du PAM n'autorise actuellement ni la réception ni la fourniture de produits non alimentaires. Cette question est toutefois à l'étude et l'on espère que le Programme sera habilité à recevoir et à fournir, à titre expérimental, certains articles non alimentaires, tels que les engrais.

90. Le représentant du Programme a assuré les délégués que le PAM examine avec beaucoup de soin et de compréhension les demandes qui lui sont soumises, encore que cela prenne parfois un temps relativement long. Il a confirmé aussi que les produits ne sont fournis par le PAM que s'ils sont demandés par le gouvernement bénéficiaire et si l'on est assuré de leur acceptabilité.

91. En ce qui concerne le retard des livraisons, il arrive souvent qu'il ne soit pas imputable au PAM; on s'efforcera toutefois d'y remédier dans la mesure du possible.

92. Pour ce qui est d'améliorer la coordination des activités du PNUD, d'autres institutions de l'ONU et du PAM, le représentant de ce dernier a déclaré qu'en fait, il existe une coopération très étroite avec le PNUD puisque son représentant est aussi celui du PAM dans les pays bénéficiaires. Par l'intermédiaire de ses chargés de liaison, le PAM entretient également des relations très serrées avec d'autres organismes et fait appel à leur compétence technique. Le représentant du PAM a toutefois indiqué que le Programme tiendrait dûment compte des observations des délégués et que l'on s'efforcerait d'améliorer la situation.

93. En ce qui concerne l'accroissement des fournitures dans les cas d'urgence, le représentant du PAM a déclaré que le Programme accordait plus d'importance à l'aide en faveur du développement économique qu'à l'aide temporaire, mais que les fonds mis à la disposition du Directeur général pour les interventions d'urgence ont cependant été notablement accrus ces trois dernières années. Le Comité intergouvernemental du PAM est soucieux d'assurer l'équilibre entre les deux types d'assistance.

94. La Conférence a adopté la recommandation suivante :

Recommandation N° 3/70

Examen du Programme alimentaire mondial

La Conférence

Reconnaissant la grande utilité de l'aide alimentaire multilatérale telle que la dispense le Programme alimentaire mondial depuis sa création et la nécessité de poursuivre les opérations du PAM aussi bien sous forme d'investissements de capitaux que de fourniture d'aliments dans les cas d'urgence;

Convaincue toutefois qu'à de nombreux égards le Programme alimentaire mondial pourrait répondre plus efficacement aux besoins des Etats Membres;

Prie, en conséquence, le Directeur exécutif du PAM et le Directeur général de la FAO d'envisager les moyens suivants d'améliorer les services fournis par le PAM:

- i) En augmentant les crédits alloués sur les ressources du PAM aux fins de secours alimentaires d'urgence,
- ii) En élargissant les possibilités de vente de fournitures du PAM, de manière que les recettes ainsi obtenues soient utilisées pour couvrir les dépenses engagées dans l'exécution des projets,
- iii) En fournissant, en plus de l'actuelle assistance alimentaire, une aide sous forme d'articles non alimentaires,
- iv) En adoptant, pour la fourniture de l'aide, la méthode par programme en plus de la méthode par projet actuellement appliquée.

III. QUESTIONS PRESENTANT UNE GRANDE IMPORTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT

AGRICOLE DE LA REGION

1. Mobilisation des ressources humaines pour le développement agricole

Introduction

95. La mobilisation des ressources humaines peut signifier différentes choses pour différentes gens, mais aux fins de la Conférence, elle est définie comme la somme des activités qui donnent aux masses rurales les moyens de produire plus, qui les incitent à le faire et qui leur permettent d'en tirer des avantages, à savoir une élévation des niveaux de vie.

96. Cette mobilisation a pour but de faire évoluer les populations en les éduquant et en leur donnant une formation et en leur offrant des possibilités d'emploi, des programmes d'éducation et de formation, des facilités (y compris un enseignement agricole) à tous les niveaux et d'autres stimulants analogues. Elle vise ainsi à mettre les connaissances et les techniques au service des individus, de leur communauté, de leur nation.

97. Pour permettre une telle mobilisation au Proche-Orient, il faut que les gouvernements créent les conditions qui motiveront et rendront possible une participation accrue des populations aux entreprises visant à la fois à améliorer leurs niveaux de vie et à accélérer le progrès socio-économique. Dans plusieurs pays, les ruraux ont été mobilisés pour construire des routes, des écoles et des hôpitaux qui faisaient défaut.

98. Dans le cadre de la mobilisation des ressources humaines en faveur du développement agricole, un délégué signale que les conscrits non requis pour la défense sont affectés à des travaux de santé, d'éducation et de vulgarisation agricoles dans les zones rurales. Enrôlés pour deux ans, ils accomplissent dans les campagnes, après six mois de formation, une période de dix-huit mois en qualité d'adjoints aux services d'alphabétisation, de santé, de vulgarisation et de développement. Une forte proportion de ces hommes, ayant exprimé le désir de rester en zone rurale, entrent ensuite dans les administrations civiles intéressées, où ils poursuivent le travail commencé à l'armée. Dans un autre pays, les ruraux ont pris part à la grande tâche qui consiste à remédier au manque d'eau à boire et d'eau pour l'irrigation.

99. La Conférence a reconnu que la jeunesse était l'élément dynamique de la société et que les jeunes d'aujourd'hui seraient les cadres de demain. Elle invite instamment les Etats Membres à faire participer la jeunesse à l'établissement et à la mise en oeuvre de tous les programmes intéressant le développement rural.

100. Le manque de statistiques de base sur la main-d'oeuvre est souvent l'un des principaux obstacles à l'organisation de programmes tendant à la mobilisation des ressources humaines. Il semble que le recensement de la population soit une condition préalable à la mobilisation.

101. On a fait remarquer l'intérêt d'un vaste effort d'organisation des ruraux en "paysannats", syndicats agricoles et sociétés coopératives. Toutefois, les coopératives sont gênées dans certains pays par la pénurie de capitaux ou de personnel d'encadrement convenablement formé. Il est indispensable que la FAO continue d'apporter une aide en vue d'améliorer la gestion et la comptabilité des coopératives agricoles.

102. On peut faciliter la participation populaire au développement rural en associant les intéressés à l'étude des problèmes, à la recherche des solutions et aux programmes d'action. La Conférence reconnaît que les organisations d'agriculteurs peuvent jouer un grand rôle dans la mobilisation des ressources humaines et permettraient aux agriculteurs de faire connaître leurs besoins et leurs désirs au gouvernement. Elle recommande que les

Etats Membres encouragent le groupement des agriculteurs dans des associations qui participeraient à la prise des décisions économiques, politiques et sociales influant sur le développement rural.

Rôle de la femme

103. En raison du rôle important des femmes dans le progrès rural, il faut se préoccuper davantage de les former aux tâches ménagères et autres activités productives. La Conférence est consciente de la contribution importante que peuvent apporter les femmes au développement rural et reconnaît leur influence essentielle sur la vie socio-économique de la famille et de la communauté. Elle recommande que la FAO attache plus d'importance à la formation des femmes dans les domaines de la productivité agricole, de l'économie familiale et de la nutrition. Elle souscrit à la Recommandation N° 3 du Congrès mondial de l'alimentation, à savoir que les gouvernements et les institutions internationales devraient faire participer activement les femmes à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement; à cette fin, les comités et organismes féminins, en tant qu'instruments de cette participation, devraient recevoir l'appui des gouvernements et de la FAO.

104. La Conférence réitère, en insistant sur leur importance, les recommandations par lesquelles la huitième Conférence régionale faisait sienne la recommandation de la première réunion régionale FAO sur la vulgarisation en matière d'économie familiale au Proche-Orient et prieait les Etats Membres de créer et développer des services d'économie familiale appropriés.

105. Elle réitère en outre la recommandation de la huitième Conférence régionale de la FAO visant la création d'un poste d'économiste familiale au Bureau régional de la FAO.

Réforme agraire

106. Plusieurs pays de la Région ont satisfait les vœux des paysans en prenant des mesures de réforme agraire pour leur permettre d'obtenir des terres. Dans la majorité des cas, la réforme a été accompagnée de mesures organisant le crédit, la fourniture de biens de production, les coopératives et la commercialisation. Dans certains pays, la réforme agraire a été complétée par des réalisations diverses: électrification rurale, construction de routes utilisables par tous les temps, fourniture d'eau potable aux villages, amélioration des services de santé.

107. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation N° 4/70

Réforme agraire

La Conférence

Reconnaissant que les régimes fonciers insatisfaisants retardent encore l'évolution économique et sociale d'une grande partie de la population rurale de la Région,

Notant que la justice sociale exige la réforme agraire,

Réitérant la Recommandation N° 5/69 de la quinzième session de la Conférence de la FAO,

Appuie la Recommandation N° 10 que la Commission III (Participation populaire au progrès rural) du deuxième Congrès mondial de l'alimentation a adressée à la FAO et les Recommandations N° 7 et N° 8 adressées aux gouvernements.

Eau

108. La pénurie d'eau a été dénoncée souvent comme un des principaux facteurs qui limitent l'agriculture dans la Région. On s'est efforcé avec assez de succès de sédentariser les tribus transhumantes en forant des puits qui leur donnent l'eau indispensable. On peut citer au moins un cas où ces tribus se sont consacrées à l'agriculture permanente à la suite de pareilles initiatives.

Formation et vulgarisation

109. Une grande importance s'attache à la vulgarisation agricole. On a fortement insisté sur la nécessité d'une formation, en particulier aux niveaux intermédiaire et subalterne, et sur la nécessité d'une assistance de la FAO à cet égard.

110. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation N° 5/70

Formation

La Conférence

Reconnaissant qu'il importe, pour accélérer le développement de l'agriculture et des secteurs connexes, de disposer de travailleurs qualifiés,
Notant que les plus gros besoins de main-d'oeuvre se situent aux niveaux intermédiaire et subalterne,
Recommande que la FAO aide les Etats Membres à organiser et conduire des sessions d'étude aux niveaux national et régional de manière à intensifier la formation de personnel technique intermédiaire et subalterne,
Souligne que la FAO devrait poursuivre la compilation et la mise à jour d'informations relatives aux établissements d'enseignement agricole présentées sous la forme d'un Répertoire à diffuser aux Etats Membres,
Demande instamment que les Etats Membres, avec le concours de la FAO, facilitent l'échange d'informations, d'enseignants et de stagiaires.

111. En accordant des encouragements économiques aux agriculteurs, on les rend plus réceptifs aux idées nouvelles qui leur sont apportées par les agents de vulgarisation. La nécessité de former les responsables de village a été soulignée et on a noté que les agriculteurs tolèrent mieux un encadrement local que des animateurs venus du dehors. Il est fort nécessaire d'aider les pays de la Région à produire sur place du matériel audio-visuel.

112. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation N° 6/70

Information

La Conférence

Soulignant la nécessité de mieux faire connaître à tous les éléments de la population la signification et les avantages du développement rural,
Notant que les ruraux doivent être plus au courant des techniques modernes,
Recommande

- i) que la FAO aide les Etats Membres à produire sur place du matériel audio-visuel destiné à être utilisé par le personnel de vulgarisation et s'efforce de faciliter l'utilisation de crédits du PNUD pour l'achat d'équipement à cette fin;

- ii) que la FAO, dans ses programmes de publication, donne à la production de manuels destinés au personnel de recherche, de formation et de vulgarisation, et autres prototypes de documentation destinés à transmettre les connaissances, une priorité plus élevée qu'aux documents de travail destinés aux réunions.

113. En ce qui concerne les services de vulgarisation, l'objectif du PIM, à savoir un agent pour 1 000 familles dans l'immédiat et un pour 500 familles à un stade ultérieur, paraît insuffisant pour la vulgarisation intensive là où domine la petite exploitation, notamment eu égard au problème du crédit contrôlé. En outre, le problème du financement d'un service adéquat ne se pose pas seulement pour la vulgarisation mais aussi pour d'autres facilités et services : entrepôts, centres de distribution d'engrais et d'autres fournitures agricoles, centres d'entretien des machines agricoles, concours de spécialistes techniques, création de filiales des banques agricoles. Ces services ne peuvent être implantés de façon économique que dans des centres convenablement choisis et il est nécessaire que l'on donne aux petits exploitants une organisation venant de la base si l'on veut qu'ils tirent pleinement parti de ces facilités.

114. La Conférence reconnait que le développement agricole n'est pas réalisable par des mesures fragmentaires. Dans bien des pays de la Région, il y a un problème de coordination des services ruraux, qui dépendent souvent de ministères différents. Pour atteindre leurs principaux objectifs, ces services devraient être intégrés.

115. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation N° 7/70

Intégration des services de développement

La Conférence

Reconnaissant que l'emploi rural dans les pays en voie de développement pose un problème complexe qui n'admet pas de solutions faciles ou évidentes,
Notant le fait qu'il ne serait pas raisonnable d'investir au niveau du village car on éparpillerait ainsi les trop rares ressources disponibles, et le fait que les services institutionnels ruraux sont souvent fournis sans coordination,
Notant aussi que l'exode de la main-d'oeuvre rurale vers les grandes villes est un mouvement de caractère mondial que l'on pourrait détourner vers un milieu semi-urbain sur lequel on peut agir, alors qu'il est impossible d'arrêter le phénomène à son point d'origine,
D'accord avec les recommandations du PIM qui préconisent une concentration géographique et une intégration des services de vulgarisation, approvisionnement, crédit, commercialisation, organisation coopérative, etc., si possible dans certains centres de développement agricole ou villes-marchés,
Recommande

- i) que les Etats Membres de la Région prévoient des politiques et des stimulants favorisant le développement intégré de certaines villes-marchés;
- ii) que les Etats Membres créent un nombre limité de zones de projets soumises à une seule autorité capable de coordonner tous les services agricoles et autres services nécessaires conformément à des directives générales, en envisageant d'étendre la formule à tout le pays compte tenu de l'expérience acquise;
- iii) que la FAO aide les Etats Membres en leur fournissant des avis d'expert et des informations à tous les stades et notamment en organisant des réunions internationales où l'on discutera les problèmes et comparera les résultats obtenus sur le terrain par les Etats membres;

- iv) que la FAO prenne des dispositions spéciales pour fournir des conseils d'experts, ainsi qu'une assistance financière si possible, aux Etats Membres entreprenant des projets dans ce domaine, et qu'elle collabore à cet égard avec d'autres institutions des Nations Unies.

116. On a beaucoup souligné l'importance de l'éducation et de la formation agricoles dans la mobilisation des ressources humaines. Nombre de pays sentent la nécessité urgente de réorganiser les systèmes d'enseignement et de formation agricoles de façon à les adapter plus étroitement au niveau d'évolution du pays et aux besoins de l'emploi.

Emploi

117. L'exode de la population rurale vers les zones urbaines est préoccupant dans la Région. On se rend compte qu'il faudrait créer des possibilités d'emploi pour les migrants dans des entreprises apparentées au secteur agricole ou extérieures à celui-ci. On reconnaît combien il est difficile d'empêcher la population rurale d'émigrer vers les villes à la recherche de meilleures conditions de vie.

118. La Conférence adopte la recommandation ci-après:

Recommandation N° 8/70

Emploi

La Conférence

Constatant que le plus grand obstacle à l'amélioration des niveaux de vie dans les zones rurales du Proche-Orient réside dans l'absence de possibilités d'emploi productif à plein temps et que le chômage ou le sous-emploi des populations constitue de loin le plus grand gaspillage de ressources,

Constatant en outre que la situation serait aggravée par l'accroissement rapide de la population dans la Région,

Demande aux Etats Membres de donner une haute priorité aux entreprises suivantes: établir des plans qui visent à développer des formes d'agriculture exigeant beaucoup de main-d'oeuvre telles que la culture des fruits et légumes, la production laitière et l'embouche du bétail; organiser la fourniture des biens de production, du crédit, des moyens de commercialisation et autres services destinés à appuyer ces réalisations; entreprendre, avec l'aide du PAM, des programmes à fort coefficient de main-d'oeuvre destinés à améliorer les infrastructures et à promouvoir la création d'un artisanat et d'agro-industries dans les zones rurales.

Prie le Directeur général de la FAO, agissant en coopération avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies, d'aider les Etats Membres à effectuer les enquêtes et recherches nécessaires pour évaluer l'effet, sur l'emploi, des nouvelles techniques utilisées en agriculture ainsi qu'à mettre au point et exécuter des programmes en vue d'accroître les possibilités d'emploi rural.

2. Incidences politiques pour la Région de l'Etude mondiale effectuée au titre du PIM

a) Planification des politiques agricoles

119. La planification agricole est devenue le sixième domaine de concentration des efforts et la Conférence, consciente du rôle fondamental que doit jouer la planification du développement agricole, se déclare très favorable à l'inclusion de ce domaine dans le programme de travail de la FAO. Ceci assurera la continuation des travaux commencés avec le PIM, aidant de ce fait les Etats Membres à entreprendre leurs activités de planification économique.

120. Dans le contexte de la planification du développement agricole, la Conférence constate avec une certaine inquiétude que le processus de planification se heurte à certaines faiblesses fondamentales que l'on peut résumer comme suit:

- i) Insuffisance et manque de fiabilité des statistiques de base. La Conférence signale qu'il serait assez urgent d'apporter des améliorations et une assistance dans ce domaine et que ceci devrait coïncider avec le Recensement de l'agriculture de 1970.

ii) L'analyse des statistiques disponibles exige un personnel hautement qualifié, qui est assez rare à l'heure actuelle. La Conférence souligne la nécessité d'organiser des cours de formation s'adressant à des planificateurs nationaux de divers niveaux.

iii) La diversité des notions et procédures utilisées en matière de planification par les Etats Membres de la Région rend difficiles les comparaisons.

121. La Conférence souligne la nécessité d'harmoniser, dans les divers Etats Membres, les notions, les procédures et les horizons adoptés par les planificateurs.

122. La Conférence reconnaît qu'en étudiant, sur le plan actuel et sur le plan prospectif, les avantages comparés de la production dans les divers pays de la Région, on facilitera les ajustements de la production et du commerce à l'échelon national et régional. En outre, ces études apporteront d'intéressantes indications sur les faiblesses inhérentes à la structure institutionnelle qui font obstacle au commerce intrarégional. En conséquence, la Conférence approuve l'importance accordée dans le paragraphe 69 de la Note du Directeur général, à l'étude des avantages comparatifs dans le domaine de la production.

123. Outre la nécessité d'améliorer les statistiques de base pour la planification du développement agricole, la Conférence signale aussi l'importance des inventaires des ressources physiques en tant que travaux préalables aux évaluations et à la planification des utilisations. La Conférence remarque qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

124. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation N° 9/70

Planification des politiques agricoles

La Conférence

Considérant les besoins croissants des Etats Membres, les sous-programmes entrepris dans le domaine de la planification des politiques agricoles, et la contribution ultérieure que la FAO doit apporter à la deuxième Décennie pour le développement, en coopération avec les Etats Membres,

Recommande aux Etats Membres de donner priorité à la collecte et à l'analyse des données nécessaires aux planificateurs - y compris les données d'input /output à la ferme, et de dégager les ressources nécessaires à cette fin,

Recommande à la FAO d'aider les Etats Membres en organisant des enquêtes statistiques destinées à apporter une formation en matière de programmation sur ordinateurs et de prévoir chaque année, et non plus tous les deux ans, un cours international de formation en matière de planification agricole, en lui donnant une orientation pratique,

Réitère une recommandation de la cinquième session de la Commission de la planification agricole et de la Commission des statistiques agricoles au Proche-Orient, à l'effet que la FAO organise un stage sur la planification prospective de l'agriculture, en coopération avec le Bureau des affaires économiques et sociales des Nations Unies à Beyrouth et avec les instituts nationaux de la Région,

Recommande en outre

i) que le programme de travail prévoie la participation des organismes régionaux existants qui s'occupent de coopération économique et que les Etats Membres accueillent avec faveur toute participation éventuelle des organes bilatéraux et multilatéraux intéressés,

- ii) que, les inventaires des ressources physiques étant indispensables au développement agricole, les Etats Membres renforcent les administrations et organes intéressés, de manière à exécuter ces travaux de façon régulière et courante et que la FAO aide les Etats Membres à former du personnel et à normaliser la méthodologie de ces inventaires.

b) Utilisation des variétés à haut rendement, notamment en ce qui concerne les céréales, les légumineuses et les graines oléagineuses

125. En coopération avec le "Centro Internacional por el Mejoramiento del Maíz y del Trigo" la FAO, depuis 1960/61, aide les pays du Proche-Orient à étudier, par des essais variétaux coordonnés, des blés de meunerie qui ont un rendement élevé, une forte réponse aux engrais et une grande faculté d'adaptation. De nombreux pays de la Région ont introduit la culture de ces variétés à haut rendement et les superficies qui leur sont consacrées ont augmenté progressivement d'une année à l'autre.

126. Si ces programmes sont poursuivis, il y a tout lieu d'espérer que beaucoup de pays atteindront l'autosuffisance et que certains auront même des excédents, ce qui permettrait de consacrer d'importantes superficies, actuellement emblavées, à la production d'autres cultures utiles pour favoriser un secteur de l'élevage viable.

127. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation N° 10/70

Utilisation accrue des variétés de blé à haut rendement

La Conférence

Notant le succès de la coopération entre les Etats membres de la Région dans l'exécution de divers programmes au titre du projet FAO d'amélioration et de production du blé et de l'orge au Proche-Orient,
Constatant les résultats remarquables obtenus dans certains des pays membres par l'utilisation accrue de VHR de blé éprouvées,
Reconnaissant la nécessité de poursuivre les programmes d'action visant l'accroissement de la production de blé afin d'arriver à l'autosuffisance en répondant à la demande intérieure ou d'en entreprendre de nouveaux,
Recommande

- i) que la FAO aide les Etats Membres à établir des programmes d'action et qu'elle prenne des dispositions pour fournir des quantités substantielles de semences de VHR éprouvées ou faciliter leur achat; le meilleur moyen serait peut-être de créer dans la Région une banque de semences;
- ii) que les Etats Membres reconnaissent pleinement qu'il importe d'accroître la production et qu'ils apportent un appui financier pour lancer de tels programmes afin de fournir aux agriculteurs les inputs nécessaires (semences, engrais, ressources hydrauliques, carburants, machines, etc.); qu'en outre, ils aménagent de nombreuses parcelles de démonstration afin d'initier les agriculteurs aux techniques agricoles améliorées et qu'ils leur fournissent des stimulants;
- iii) qu'une plus large place soit faite, dans le Projet relatif au blé et à l'orge, aux recherches sur les VHR d'orge qui pourraient être cultivées sur les terres marginales et non irriguées afin d'accroître la production d'orge et de contribuer ainsi au développement d'un secteur de l'élevage viable;
- iv) qu'afin d'accroître les disponibilités en protéines, on poursuive les travaux sur la mise au point de meilleures VHR de blé, résistantes aux maladies et à la verse et de haute qualité protéique, et que l'on se préoccupe de mettre au point des variétés de blé d'hiver ainsi que des variétés convenant pour les zones sèches et salines;

- v) que les sélectionneurs et les agronomes se préoccupent davantage des pratiques culturales et du matériel agricole nécessaires pour l'exploitation irriguée et en sec et qu'ils mettent au point des systèmes de rotation des cultures permettant de réduire le coût de production et d'accroître le revenu annuel par unité de superficie ;
- vi) que la FAO charge un spécialiste d'étudier les infestations et maladies liées à l'introduction des VHR dans la Région et de recommander éventuellement des programmes de lutte.

128. Les travaux d'amélioration des variétés de riz effectués dans de nombreux pays et à l'Institut international de recherches rizicoles (IRRI) ont permis de mettre au point et d'introduire, avec des résultats encourageants, dans un certain nombre de pays de nombreuses variétés demi-naines hautement productives, sensibles aux engrais et résistantes à la verse. Au Pakistan occidental, la production de riz a augmenté de 50 pour cent et l'on s'attend à un excédent de 1,5 à 2 millions de tonnes en 1974-75; dans la R.A.U., la production s'est accrue de 60 pour cent entre 1954 et 1964 et elle se trouvait triplée en 1969; en Irak, la production a augmenté de 75 pour cent en 1967 et de 81 pour cent en 1968.

129. En revanche, les rendements d'autres cultures vivrières de base et des cultures fourragères (orge, maïs, sorgho, millet, légumineuses à grains, légumes et oléagineux) sont demeurés au même niveau dans la plupart des pays et ils ne semblent pas devoir s'améliorer dans l'immédiat, sauf pour le maïs dans la R.A.U. et au Pakistan.

130. La Conférence adopte à ce sujet les deux recommandations ci-après (N^{os} 11 et 12)

Recommandation N^o 11/70

Utilisation accrue de VHR de céréales d'été,
de légumineuses à grains et d'oléagineux

La Conférence

Constatant le succès remarquable obtenu dans certains pays membres de la Région par l'utilisation accrue de VHR de blé, de riz et de maïs,
Reconnaissant l'importance des céréales d'été, des légumineuses à grains, des légumineuses fourragères et des oléagineux et la contribution importante que ces cultures peuvent apporter à l'accroissement de la productivité annuelle des terres et de la main-d'oeuvre en permettant une meilleure utilisation des ressources par les multiples récoltes, et au relèvement de l'état nutritionnel des populations ainsi qu'au développement du secteur de l'élevage,

Recommande

- i) qu'un programme coordonné visant l'amélioration de la production de céréales d'été, de légumineuses à grains, de légumineuses fourragères et oléagineuses ainsi que d'autres oléagineux soit entrepris par la FAO à l'instar du projet relatif au blé et à l'orge et qu'à cet effet du personnel et des moyens supplémentaires soient mis à la disposition du programme;
- ii) que le programme soit exécuté en collaboration avec les organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux existants ainsi qu'avec d'autres organisations intéressées;
- iii) qu'afin de remédier à l'insuffisance de spécialistes, la FAO organise des cours de formation sur tous les aspects de ces cultures et qu'elle octroie des bourses d'études supérieures;
- iv) qu'une fois identifiées des VHR de ces cultures, les gouvernements lancent des programmes d'action appropriés en vue d'accroître leur production et que la FAO aide à préparer des programmes et à procurer les moyens nécessaires à leur exécution.

Recommandation N° 12/70

Utilisation accrue de VHR de plantes
potagères dans la région

La Conférence

Reconnaissant la nécessité d'accroître la production des cultures potagères à la fois pour répondre à la demande locale croissante et pour exporter;
Constatant qu'il existe de vastes possibilités d'exploiter les VHR de différentes cultures potagères actuellement disponibles, de manière à accroître la production, si des semences de ces variétés sont mises à la disposition des pays de la Région;
Recommande

- i) que la FAO aide, par l'intermédiaire d'un projet régional, à produire et distribuer des semences de VHR de cultures potagères identifiées afin de répondre à la demande des pays membres,
- ii) que les Etats Membres prennent les dispositions nécessaires pour mettre les variétés à l'essai dans les conditions locales et pour en développer la culture dans les zones qui s'y prêtent.

131. Pour moderniser l'agriculture dans la Région, il faut apporter des changements profonds aux pratiques agronomiques et aux plans de culture, encore que l'on reconnaisse la nécessité de tenir compte des contraintes sociales, institutionnelles et économiques. Dans les pays où des VHR ont été identifiées et ont fait l'objet d'essais à grande échelle, les gouvernements doivent encore planifier et mettre en oeuvre des programmes visant l'accroissement de la production alimentaire tout en continuant leurs recherches.

132. Le succès des programmes de production exige un certain nombre de préalables: production et distribution de semences de VHR de bonne qualité; bonnes méthodes d'exploitation, notamment emploi d'engrais; développement des installations d'irrigation; fixation de prix appropriés pour les inputs et les produits; amélioration des services de vulgarisation de manière que les agriculteurs puissent être conseillés sur les pratiques culturales correctes et les mesures de lutte à prendre en temps utile contre les ennemis et les maladies des plantes. Tous ces éléments exigent de la part des gouvernements une planification approfondie et un contrôle constant.

133. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation N° 13/70

Programme relatif à l'introduction de types améliorés
d'outillage et de machines agricoles pour l'agriculture
commerciale et les parcelles expérimentales

La Conférence

Reconnaissant la grande importance que revêtent l'équipement et les machines agricoles pour accroître la production des cultures vivrières de base;
Constatant que nombre d'Etats membres ne disposent pas du type adéquat de machines agricoles, ce qui nuit à l'efficacité des essais et à la production commerciale des cultures de plein champ;
Consciente du fait qu'avec l'introduction des VHR les agriculteurs doivent donner beaucoup de temps à la récolte et au battage par les méthodes traditionnelles coûteuses et qui sont une source de gaspillage;
Recommande

Que la FAO prenne des dispositions pour fournir aux Etats Membres des avis techniques et une assistance concernant l'introduction et l'essai du type voulu

d'outillage et de machines agricoles, en particulier semoirs, moissonneuses et batteuses répondant aux conditions agricoles et économiques locales, grâce aux services d'une personne compétente en la matière.

Institut régional de recherche pour l'amélioration et la production des cultures vivrières de base au Proche-Orient

134. En 1952, la FAO a entrepris, au titre du Projet régional sur le blé et l'orge, un certain nombre de programmes coordonnés pour aider les Etats Membres à améliorer les variétés de blé et d'orge et les techniques de production et à parvenir à l'auto-suffisance. Depuis lors, les activités du projet se sont intensifiées et il a été étendu à un plus grand nombre de pays. On a également recherché le concours du CIMMYT et d'autres organismes internationaux et instituts nationaux. Plus de 55 phytotechniciens ont été formés au Mexique et 7 y ont fait des études de doctorat. De nombreux centres de formation et séminaires ont été organisés. A la suite de cela, de nombreux pays ont entrepris des programmes visant l'accroissement de la production de blé qui ont donné des résultats utiles, encore qu'ils n'aient pas été très encourageants en ce qui concerne l'orge. En revanche, rien n'a été fait au sujet des céréales d'été ou des légumineuses à grains qui n'étaient pas comprises dans le projet.

135. Vu la grande importance des céréales et des légumineuses, on a estimé qu'il conviendrait de créer un Institut régional de la recherche qui s'occuperait de tous les aspects de ces cultures. Cette proposition a été présentée à la neuvième Conférence ad hoc sur l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient, tenue à Beyrouth en 1969. Ladite Conférence a appuyé cette proposition et recommandé la création d'un Institut régional permanent de recherche. Par la suite, la proposition a également été appuyée par cinq gouvernements de la Région (Jordanie, Liban, Pakistan, R.A.U. et Soudan). Le délégué du Pakistan a réitéré l'offre faite par son Gouvernement à la quinzième Conférence de la FAO d'accueillir cet Institut lorsque sa création sera décidée.

136. Afin de donner une base solide à un programme susceptible d'aboutir à la création d'un Institut régional de recherche, il a été proposé:

- a) qu'une mission d'enquête, composée de trois spécialistes, soit organisée en 1971 pour trois mois afin d'étudier l'état des recherches menées dans la Région. Le rapport de la mission serait examiné avec les ministres de l'agriculture des pays de la Région et, sur la base de l'accord réalisé, un programme détaillé de recherches serait élaboré en coopération avec un Comité consultatif composé des directeurs de la recherche des pays du Proche-Orient et des fonctionnaires régionaux de la FAO compétents.
- b) que le projet FAO pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient soit poursuivi et renforcé de manière à comprendre des programmes coordonnés relatifs aux légumineuses à grains, aux légumineuses fourragères, aux pâturages et aux oléagineux.

137. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation N° 14/70

Etablissement d'un Institut régional de recherche pour l'amélioration et la production des cultures vivrières de base au Proche-Orient

La Conférence

Reconnaissant la grande importance que revêt l'accroissement de la production des cultures vivrières de base - céréales, légumineuses, oléagineux et pâturages - afin de répondre à la demande de la population croissante des Etats Membres,

Ayant étudié la recommandation formulée par la neuvième Conférence ad hoc sur le blé et l'orge au Proche-Orient, tenue à Beyrouth en 1969, relativement à la création d'un Institut régional de recherche pour l'amélioration et la production des cultures vivrières de base au Proche-Orient,

Recommande

- i) qu'en principe cette recommandation soit appuyée,
- ii) qu'afin de donner une base solide à un programme susceptible d'aboutir à l'établissement de l'Institut régional de recherche, une mission composée de trois spécialistes soit organisée pour trois mois en 1971 en vue d'étudier l'état de la recherche actuellement menée dans la Région et les lacunes existant dans les connaissances,
- iii) que la FAO étudie les moyens d'exécuter un projet en vue d'établir un Institut régional de recherche, en s'inspirant éventuellement des méthodes adoptées lors de la création de l'Institut régional de la recherche rizicole en Afrique de l'Ouest, et que cet Institut cherche à obtenir la coopération active et la coordination des établissements nationaux de recherche dans la région et de ceux de la Ligue arabe,
- iv) que l'actuel Projet sur le blé et l'orge soit poursuivi et renforcé au moyen d'un personnel supplémentaire qui entreprendrait des travaux coordonnés sur l'amélioration et la production d'autres cultures telles que: céréales d'été, légumineuses, légumineuses fourragères, pâturages, oléagineux.

138. Les délégués d'un certain nombre de pays apprécient le concours qui leur est apporté au titre du projet relatif au blé et à l'orge. En outre, nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient amorcé des programmes visant à accroître la production de blé. Certains pays ont entrepris aussi la même chose pour le riz et le maïs en introduisant des VHR et de meilleures pratiques agricoles, notamment l'emploi d'engrais. D'après les délégués, les agriculteurs ont bien accueilli ces programmes. Des délégués ont également évoqué les divers problèmes auxquels ils ont à faire face, notamment: caractère insatisfaisant des programmes de production et de distribution de semences contrôlées, propagation de maladies (telles que la rouille et la septoriose) et d'ennemis des plantes (térébrants et aphidiens), manque de données complètes sur les exigences réelles des VHR en ce qui concerne les pratiques culturales, faible qualité du grain et difficultés rencontrées dans la récolte, le battage, l'entreposage et la commercialisation. On a suggéré que les travaux de recherche soient encore intensifiés tant au niveau national que régional (par l'établissement d'un Institut régional de recherche) et la Conférence a réitéré la recommandation formulée à ce sujet par la neuvième Conférence ad hoc sur le blé et l'orge tenue à Beyrouth en octobre 1969 pour résoudre les problèmes communs.

139. Des délégués ont aussi fait observer que l'on avait consacré très peu de travaux à la mise au point de variétés appropriées de blé et d'orge et aux techniques agricoles à appliquer dans les zones de culture pluviale qui fournissent une grande partie de la production végétale de la Région. Quelques délégués ont estimé qu'il fallait également comprendre dans ces travaux l'aménagement des parcours et exploitations afin de remédier au manque de bétail et de produits animaux. La plupart des délégués ont émis l'avis que des programmes coordonnés de types analogues devraient être entrepris par la FAO en ce qui concerne les céréales d'été, les légumineuses à grains, les oléagineux et les cultures potagères en raison de la grave insuffisance de protéines et d'huiles comestibles dans presque tous les pays. Ces programmes associés pourraient aider à diversifier l'agriculture et accroître les revenus des agriculteurs par unités de superficie et par an.

140. Des délégués ont également suggéré la création d'une banque de semences dans la Région, qui pourrait fournir d'importantes quantités de semences de VHR aux pays qui en auraient besoin. Le délégué pakistanais a réitéré l'offre faite par son Gouvernement à la quinzième Conférence de la FAO d'accueillir une telle banque de semences lorsqu'elle sera créée.

c) Elimination du déficit protéique

Aspects nutritionnels et incidences

141. La Conférence a passé en revue le problème protéique au Proche-Orient. Elle a été informée que si, selon le Plan indicatif mondial (PIM), les disponibilités protéiques de la Région couvrent les besoins individuels, les disponibilités énergétiques (c'est-à-dire caloriques) ne représentent qu'environ 90 pour cent des besoins (tels qu'ils sont définis par la FAO et l'OMS), ce qui nuit à l'utilisation des protéines. Les céréales et légumineuses, principales nourritures du Proche-Orient, peuvent jouer un rôle dans l'élimination du déficit protéique tant par l'accroissement de leur production que par la diffusion de variétés alimentaires contenant des protéines en plus grande quantité et de plus haute qualité. Ces questions font l'objet d'études approfondies dans les pays développés et la FAO est priée de coopérer à ces efforts afin de pouvoir assister les pays du Proche-Orient.

142. La Conférence reconnait que la malnutrition due à la carence protéique constitue un sérieux problème dans la Région à cause notamment de ses effets sur le développement socio-économique et sur la productivité. Elle constate que cette malnutrition résulte de la distribution inéquitable des aliments protéiques de haute valeur biologique (à savoir les produits de l'élevage et de la pêche) entre les groupes socio-économiques et à l'intérieur des familles. Encore que le pouvoir d'achat ait une grande influence sur la distribution des aliments protéiques, il apparaît que la médiocre utilisation des ressources existantes au niveau familial est due à des habitudes alimentaires fâcheuses et à l'ignorance des principes élémentaires de nutrition.

143. Si la sous-nutrition et la malnutrition affectent tous les âges et tous les sexes dans les classes sociales défavorisées, elles sont particulièrement graves chez les nourrissons et les enfants d'âge préscolaire et chez les femmes enceintes et allaitantes. Les taux de mortalité du nourrisson et du jeune enfant, dus principalement à la malnutrition protéique et calorique jointe aux infections et aux maladies parasitaires, sont bien plus élevés dans les pays de la Région que dans les nations développées. Ce fait est largement imputable à l'ignorance des mères, qui connaissent mal les soins et la nourriture à donner aux enfants et la Conférence estime qu'il faut donner une grande priorité à l'éducation et à la formation des femmes.

144. La Conférence a évoqué la nécessité de produire, à partir de matières premières d'origine locale, des aliments de sevrage riches en protéines et d'un faible coût. Des nourritures de ce genre sont actuellement mises au point dans certains pays de la Région avec l'aide de la FAO, de l'OMS et du FISE. Elles doivent suppléer et non pas remplacer le lait, et peuvent être utilisées dans les programmes d'alimentation préscolaire. La Conférence recommande que les pays de la Région envisagent la mise au point d'un aliment de sevrage fabriqué à partir de produits locaux ou l'utilisation d'aliments de ce genre fabriqués dans d'autres pays de la Région.

145. Il importe, estime la Conférence, que tous les pays de la Région entreprennent des études portant sur la consommation alimentaire, l'état nutritionnel, les habitudes et pratiques alimentaires des différents groupes socio-économiques et des familles, afin de jeter les bases de politiques, plans et programmes nationaux qui permettront d'améliorer les niveaux nutritionnels.

146. La Conférence note avec satisfaction que, conformément à la recommandation émise par la neuvième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, la FAO, l'OMS et le FISE ont organisé à Beyrouth, en janvier 1970, un Séminaire de niveau élevé sur les politiques d'alimentation et de nutrition. La Conférence fait siennes les recommandations de ce séminaire concernant la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes d'alimentation et de nutrition et la création d'une Commission régionale de l'alimentation et de la nutrition.

147. En ce qui concerne la formation du personnel chargé d'appliquer les politiques et programmes alimentaires et nutritionnels, la Conférence estime, comme le Séminaire de Beyrouth, que cette formation doit s'étendre à plusieurs niveaux et plusieurs disciplines, avoir un caractère pratique et être adaptée aux besoins des pays. Il est noté qu'un cours régional de huit semaines pour la formation nutritionnelle, au niveau interdisciplinaire, a déjà été organisé en 1970 et sera suivi de plusieurs autres cours annuels. La Conférence estime que pour faire suite à ce travail de formation régionale, il faudra organiser des centres de formation nationaux pour le personnel des différents niveaux.

148. La Conférence reconnaît qu'une formation en matière d'économie familiale est nécessaire pour que l'on puisse organiser des services de vulgarisation compétents dont l'action atteindra les familles et les communautés. Elle recommande que cette formation soit dispensée dans les facultés d'agriculture et que l'économie familiale constitue une matière obligatoire dans toutes les écoles de filles, de même que l'éducation nutritionnelle dans les écoles de garçons.

Rôle de l'élevage, de la production fourragère et de l'aménagement des parcours

149. Le développement de l'élevage contribue de deux manières à l'approvisionnement en protéines:

- a) indirectement, en assurant la traction animale qui représente dans certains pays 80 pour cent du total et contribue largement à la production végétale et aux disponibilités en protéines végétales, et
- b) directement, en fournissant des protéines animales de haute qualité, souvent obtenues à partir de sous-produits céréaliers et d'autres déchets végétaux qui seraient autrement inutilisés.

150. La majeure partie des produits d'alimentation animale, dans cette région, provient de terrains de parcours arides et semi-arides. La surcharge de ces terres et la difficulté d'en contrôler l'exploitation posent des problèmes immenses, mais il est impératif que la planification à long terme fasse une large place à l'aménagement et à l'amélioration des parcours car les ressources potentielles sont vastes et ces terrains permettent d'alimenter le bétail à faible coût. Il est également d'une importance capitale que ces zones soient pourvues de facilités de commercialisation adéquates et qu'on encourage la pratique complémentaire de l'engraissement à l'auge, qui permet de diminuer la charge de terrains et d'accroître la production.

151. Vu les difficultés que présente la mise en oeuvre de programmes relatifs aux terrains de parcours, le PIM accorde un grand rôle à l'accroissement de la production fourragère sur les terres irriguées, les bonnes terres exploitées en sec et les jachères, ainsi qu'à l'utilisation accrue d'aliments concentrés. Toutefois, de telles mesures posent aussi des problèmes extrêmement difficiles qui contraignent les gouvernements à d'importantes options politiques.

152. Eu égard à l'emploi accru des aliments concentrés, la protéine mono-cellulaire étudiée par l'industrie pétrochimique pourra, à l'avenir, jouer un rôle important en tant que constituant des aliments en question.

153. Les délégations ont soulevé plusieurs points importants à ce sujet.

154. Le délégué du Soudan a souligné l'importante contribution que son pays pourrait apporter aux approvisionnements en viande de la Région. D'une part, les ressources animales du pays sont vastes et le Soudan est relativement bien équipé pour mettre en valeur son élevage; d'autre part, ce développement pose des problèmes également immenses, en particulier du fait des maladies animales et des insuffisances de l'organisation commerciale et de l'infrastructure. La création d'une forte organisation semi-autonome chargée d'asseoir le secteur zootechnique sur une base commerciale permettrait peut-être d'exploiter les ressources animales du pays au bénéfice de la Région tout entière.

155. On est généralement convenu que la FAO et les Etats Membres devraient donner tout l'appui possible aux efforts entrepris par le Soudan (et par la Somalie et d'autres pays encore) pour développer leur élevage et, par là, intensifier le commerce intrarégional de produits animaux. Une meilleure organisation de la commercialisation du bétail et de la viande pourrait rendre des services appréciables en encourageant la production de viande de meilleure qualité et en assurant aux consommateurs des approvisionnements réguliers à des prix abordables. Il serait alors plus facile de satisfaire les besoins de pays tels que la R.A.U. qui, comme son délégué l'a souligné, a du mal à satisfaire lui-même les besoins en protéines animales de sa population en expansion rapide, parce que les terres irriguées utilisables pour la production fourragère couvrent des superficies limitées.

156. Le délégué de l'Afghanistan a signalé les très difficiles problèmes auxquels son pays se heurte pour développer l'élevage et mettre en valeur les terrains de parcours. Le manque de personnel qualifié et expérimenté, en particulier au niveau des cadres, gêne beaucoup les efforts entrepris. On a suggéré que la création d'une faculté de la production animale et des sciences vétérinaires à l'Université de Kaboul ou dans une autre université permettrait peut-être de surmonter cette difficulté.

157. De nombreux délégués ont souligné la nécessité de renforcer la formation et l'éducation en ce qui concerne la production animale et l'aménagement des parcours et pâturages, ainsi que la vulgarisation zootechnique dans les zones rurales. Un délégué a estimé qu'à cette dernière fin il serait utile d'organiser des coopératives d'éleveurs.

158. L'accord général s'est fait sur l'importance de l'aménagement des parcours et celle de la production fourragère dans la Région et sur la nécessité de créer un Institut régional pour l'aménagement des parcours et pour la production fourragère. Selon un délégué, l'Institut devrait, entre autres, étudier l'effet des petits barrages sur les pâtures.

159. Les pays de la Région rencontrent beaucoup de difficultés à résoudre les problèmes que posent la restauration, la préservation et l'amélioration des parcours car avant d'entreprendre une action à cet effet, il faut pouvoir exercer un contrôle administratif sur les hommes et les animaux qui les utilisent.

160. Des délégués ont souligné également qu'il fallait lier aussi étroitement que possible l'aménagement des parcours et pâturages et la production et la santé animales.

161. Plusieurs délégués ont reconnu l'importance de l'étude sur les ressources animales de la Région qui est actuellement menée par la FAO. On est généralement convenu que la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient pourrait contribuer utilement au développement de l'élevage dans la Région.

162. La Conférence adopte la recommandation suivante:

Recommandation N° 15/70

Production et santé animales, aménagement des
parcours et production fourragère

La Conférence

Reconnaissant que l'amélioration de la production et de la santé animales, des parcours et de la production fourragère ainsi que l'accroissement du commerce intrarégional des animaux d'élevage et de leurs produits peuvent très largement contribuer à éliminer le déficit protéique,
Constatant que, malgré les progrès considérables déjà réalisés avec le concours de la FAO/PNUD dans l'exécution de projets touchant la production et la santé animales dans un certain nombre de pays, une aide supplémentaire de la FAO/PNUD

est encore très nécessaire pour résoudre certains problèmes extrêmement difficiles dans le domaine de la production et de la santé animales, de l'aménagement des parcours et de la production fourragère,

Notant que la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient a tenu sa première réunion et que la FAO procède actuellement à une large enquête sur les ressources et les perspectives de développement de l'élevage et des parcours dans la région,

Faisant siennes les recommandations formulées par la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient lors de sa première réunion en 1969,

Recommande

- i) que la FAO, le PNUD et les Etats Membres appuient sans réserve, la création des moyens dont doit disposer la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient pour pouvoir aider convenablement les Etats Membres à améliorer la production et la santé animales, l'aménagement des parcours et les ressources fourragères, ainsi qu'il est prévu dans les statuts de cet organe,
- ii) que la FAO étudie les moyens de réaliser un projet comportant la création d'un Institut régional d'aménagement des parcours et de production fourragère (si possible sous l'égide de la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient) qui entreprendrait notamment des activités régionales de formation dans le domaine des méthodes d'aménagement et d'amélioration des parcours, les problèmes économiques de ce secteur et ceux de la production animale y étant inclus. Il est recommandé en outre que l'on se préoccupe également de recruter un expert régional de l'aménagement des parcours et des cultures fourragères,
- iii) que la FAO et les Etats Membres, pour développer le commerce intrarégional des animaux et produits de l'élevage, apportent tout l'appui possible à ceux des Etats Membres de la Région qui possèdent des ressources animales suffisamment importantes pour pouvoir exporter vers d'autres pays, en aidant à renforcer les services de production et de santé animales et à améliorer l'organisation des circuits commerciaux et des industries de traitement dans les pays intéressés,
- iv) que, le manque de cadres et de techniciens qualifiés dans le domaine de la production et de la santé animales, de l'aménagement des parcours et de la production fourragère étant l'un des plus grands obstacles au développement de l'élevage, les Etats Membres étudient les moyens de renforcer leurs établissements d'enseignement et de formation dans ce domaine, y compris, le cas échéant, en créant des facultés de zootechnie dans les universités,
- v) que, vu la nécessité urgente dans beaucoup de pays de fournir aux éleveurs diverses prestations, consultatives et autres, que les Services de vulgarisation en matière d'agriculture générale peuvent, à l'heure actuelle, difficilement assurer, l'on envisage de créer, là où c'est possible, des Services de vulgarisation zootechniques ayant des contacts directs avec les éleveurs.

Pêches

163. On a souligné l'importance des ressources halieutiques pour l'élimination du déficit protéique et la nécessité d'intensifier l'effort dans ce domaine. Un délégué a indiqué que malgré les progrès récents de la production de poisson dans son pays, la consommation par habitant a néanmoins diminué en raison principalement de l'accroissement de la population. Il a été généralement reconnu que la production des pêches pourrait être sensiblement accrue et que l'expérience d'autres pays plus avancés dans le domaine halieutique apporte déjà les bases technologiques nécessaires à une telle expansion.

164. Pour vaincre les obstacles, il est indispensable d'entreprendre une action intégrée et coopérative en vue de la mise en valeur des pêches dans les eaux limitrophes à la Région. A cet égard, les programmes régionaux présentent de l'importance parce qu'un investissement accru dans les ressources halieutiques communes et une exploitation plus intensive de ces ressources exigent un certain degré de coordination si l'on veut que les opérations soient soutenues et profitables. En outre, l'exploitation doit se fonder sur une connaissance exacte de la ressource et des possibilités commerciales, ce qui peut être obtenu plus efficacement sur des bases coopératives.

165. La Conférence se déclare en faveur des programmes régionaux tels que celui qui est entrepris dans l'océan Indien et celui qui est envisagé dans le Golfe, et souligne l'utilité d'intégrer les efforts dans ce domaine. La FAO est priée de veiller à ce que, dans les projets de ce genre, on tienne dûment compte du rôle et de la nécessité des investissements.

166. En relation avec les efforts régionaux, on a souligné la nécessité de projets régionaux de formation et noté qu'un programme dans ce domaine a été soumis à l'approbation du PNUD dans l'espoir qu'il pourra être organisé en 1971 dans la Région. Le Bureau régional doit jouer un rôle consultatif actif et permanent dans les questions halieutiques.

167. La Conférence s'inquiète de la pollution croissante du milieu marin et recommande que les gouvernements et les institutions internationales telles que la FAO se penchent d'urgence sur la question. Elle note que la FAO doit organiser à Rome, en décembre 1970, une Conférence qui étudiera spécialement ce problème et ses incidences sur les ressources halieutiques. Les conclusions de cette conférence orienteront les mesures ultérieures de tous les intéressés. La Conférence recommande que la FAO donne pleinement suite aux recommandations qui seront émises.

168. En vue de l'expansion des activités halieutiques dans les eaux maritimes et intérieures de la Région, la nécessité d'une infrastructure efficace de la commercialisation et de la distribution a été soulignée. Il a été reconnu que les institutions et les administrations responsables de la pêche devraient être renforcées pour que celle-ci apporte une pleine contribution aux efforts de développement de la Région. Il faudrait mettre à la disposition des pêcheurs des services adéquats de formation, de vulgarisation, de crédit, etc. A cet égard, le sort des nombreux pêcheurs indigènes mérite une attention spéciale étant donné que leur aptitude à soutenir la concurrence est compromise par le développement de la pêche industrielle. Avec une mise de capitaux relativement modeste, une certaine assistance technique et quelques efforts de formation, la pêche individuelle pourrait constituer une source importante d'emplois productifs dans l'économie rurale.

169. La Conférence recommande que tous les intéressés continuent d'appuyer et d'encourager les efforts régionaux dans le domaine halieutique tels que le Programme des pêches dans l'océan Indien et le Projet relatif aux pêches du Golfe. Elle recommande également que la FAO et les autres organisations aident les gouvernements à renforcer les administrations et les services halieutiques, en particulier dans le domaine de la formation.

3. Rôle de la technologie et de la recherche dans le développement agricole au Proche-Orient

170. La technologie agricole est la somme totale des résultats de la recherche et de l'expérimentation dans les diverses disciplines de la science agricole. Sous l'effet de progrès techniques rapides, appliqués avec succès à l'agriculture, il se produit actuellement une révolution verte.

171. Les pays voient parfaitement la nécessité d'appliquer la technologie moderne pour développer leur agriculture, mais ils se sont aperçus, ce faisant, que le processus n'était pas simple et qu'il exigeait, entre autres, l'édification des infrastructures nécessaires.

172. Des délégués ont souligné qu'il est nécessaire de déterminer avant tout les facteurs qui entravent l'application de la technologie et de déployer ensuite des efforts résolus pour leur donner des solutions appropriées. Parmi ces facteurs, on a mentionné la pénurie de personnel qualifié et le taux élevé d'analphabétisme dans la population rurale; le manque de capital pour le développement; les problèmes démographiques; les contraintes socio-économiques et le manque de stabilité économique et politique. Les régimes fonciers insatisfaisants, les moyens de commercialisation médiocres et l'absence d'une politique des prix ont été cités également parmi les causes qui entravent l'application de la technologie dans divers pays.

173. La recherche, a-t-on signalé, est une activité coûteuse, qui demande beaucoup de temps mais il faut en comprendre toute l'utilité et faire tous les efforts pour qu'elle produise les résultats désirés dans le domaine de la productivité et dans celui du développement rural.

174. Le facteur essentiel, lorsqu'il s'agit d'édifier une organisation locale efficace de la recherche, est la constitution du personnel qualifié indispensable, ce qui est réalisable uniquement par des systèmes appropriés d'éducation et de formation.

175. Tous les délégués sont conscients des problèmes que pose l'application de la recherche et de la technologie et il est convenu que la recherche agricole, dans les pays en voie de développement, doit, avant tout, être en rapport direct avec les problèmes des exploitants.

176. Dans certains pays, la recherche est entravée par le fait que les responsabilités dans ce domaine sont réparties entre plusieurs organismes, en sorte que la planification des activités est mal coordonnée à l'échelon national et aussi par le fait que l'on ne donne pas aux chercheurs les stimulants appropriés ou qu'on ne leur assure pas une position suffisante dans l'échelle sociale.

177. La Conférence convient que, si les résultats de la recherche n'entrent pas dans la pratique agricole, on aura dépensé en vain du temps et de l'argent. A cet égard, l'importance du rôle des services de vulgarisation, en tant qu'organes de transmission des résultats de la recherche aux exploitants, ne saurait être trop soulignée.

178. La Conférence souligne la nécessité de lier la recherche aux problèmes quotidiens de la population agricole en instituant un système de communications réciproques qui permette, d'une part de transmettre les résultats de la recherche aux agriculteurs, et d'autre part de signaler les difficultés de ceux-ci à la station expérimentale.

179. A propos de la nécessité de la recherche socio-économique, un délégué a attiré l'attention sur la recommandation de la neuvième Conférence régionale et sur la Résolution de la quinzième session de la Conférence de la FAO invitant l'Organisation à ne pas borner son appui, dans le domaine de la recherche, à l'étude des problèmes de technique agricole, mais à encourager aussi l'étude des questions économiques et sociales qui intéressent les zones rurales.

180. Un délégué a demandé à la FAO d'effectuer un inventaire général des activités de recherche en cours dans les pays de la Région en vue de mettre au point un projet PNUD en s'inspirant des formules adoptées pour l'Institut de la santé animale au Proche-Orient, pour le Projet de lutte contre le criquet pèlerin et pour le Projet relatif à l'amélioration des blés et des orges, afin d'aider les Etats Membres à résoudre leurs problèmes par la voie de la recherche.

181. Le même délégué s'est déclaré convaincu que les institutions spécialisées des Nations Unies pourraient grandement aider les Etats Membres à résoudre leurs problèmes de recherche, à condition que les pays intéressés prennent les mesures nécessaires pour tirer le meilleur parti d'une assistance de ce genre, à savoir en particulier:

- a) coordonner leur plan de recherche agricole avec le plan de développement national afin de faire cadrer les objectifs du premier avec ceux du second;
- b) déterminer précisément les facteurs qui entravent la réalisation du plan agricole;
- c) évaluer les besoins de main-d'oeuvre pour le plan agricole proposé;
- d) évaluer les besoins financiers sur la base des ressources locales disponibles et des besoins d'aide extérieure.

182. Les délégués ont évoqué la situation forestière de la Région et ont souligné que la recherche devait être orientée vers le problème des plantations, et, en particulier, vers l'introduction et l'expérimentation d'une gamme plus large d'espèces et de provenances pouvant croître sur des terres en sec ou irriguées, les techniques d'installation et d'entretien et les mesures de protection, notamment contre les caprins et contre l'homme. La recherche sur l'aménagement des parcours, la défense des sols et la lutte contre l'érosion des bassins versants va de pair avec les essais de plantation.

183. On s'est accordé à estimer que les pays, là où c'est possible, devraient affecter une portion raisonnable de leurs revenus à la recherche appliquée - agricole, économique (en particulier au niveau de la ferme) et sociale - en vue du développement de l'agriculture. A cette fin, il est indispensable de faire des investissements dans la formation de personnel qualifié. Ces investissements sont parmi les plus profitables qu'un pays puisse réaliser.

184. Pour ce qui est des priorités, bien qu'il soit impossible de formuler des règles rigides convenant à tous les pays parce que les situations et les problèmes sont variables, il a été reconnu que les recherches et études ci-après devraient retenir davantage l'attention de la FAO et des gouvernements, en particulier ceux des pays qui en sont aux premiers stades du développement:

- a) inventaires généraux des ressources naturelles, en particulier des sols et des eaux, en vue d'identifier les zones, suffisamment dotées de ces deux ressources, qui pourraient être affectées à une mise en valeur intensive ou à la conservation. A cet égard, il faudrait donner une haute priorité à la recherche sur les problèmes économiques d'utilisation et de défense des terres en vue de l'exploitation et de l'aménagement rationnels des parcours et des forêts.
- b) étude des problèmes halieutiques dans le cadre d'un inventaire général de la recherche sur les ressources protéiques des mers et des eaux intérieures.
- c) recherches orientées vers l'amélioration de la commercialisation et du traitement des produits et en particulier des denrées périssables, l'accent étant placé sur le stockage, le conditionnement et les transports.
- d) étude des problèmes particuliers afférents à certaines productions végétales et animales, aux besoins en eau des cultures, au machinisme agricole, à la protection des végétaux contre les parasites, maladies et plantes adventices, etc.
- e) dans les pays où il y a à la fois pénurie d'eau et de terre, il faudrait mettre pleinement à profit l'expérience acquise au Koweït dans le domaine de la culture hydroponique. Il y a là des travaux à envisager et à développer.

185. Pour ce qui est du lieu et du niveau auxquels la recherche devrait s'effectuer - à savoir échelon national, régional ou inter-régional - il a été fait observer que les recherches sur des problèmes particuliers devraient plutôt se situer au plan national, à condition que l'on prévoie une coordination de ces activités de recherche de manière à assurer un échange effectif de renseignements et, en particulier, l'échange des résultats de la recherche.

186. Il a été convenu que pour l'étude des problèmes débordant le cadre du territoire national - santé animale, protection des plantes, aménagement des parcours, conservation des terres et des eaux, etc. - il serait bon de faire appel à la coopération régionale et inter-régionale. A cet effet, une commission de la recherche agricole ou un organe analogue pourrait jouer un rôle très utile.

187. Il a été suggéré également que les institutions et les programmes nationaux et régionaux établissent des contacts étroits avec les centres de recherche des pays développés en vue d'échanges d'expérience et d'avis d'experts, afin que les connaissances nouvelles puissent circuler constamment entre tous les intéressés.

IV. EXAMEN DES MESURES REGIONALES RECENTES VISANT A DEVELOPPER
L'AGRICULTURE DANS LA REGION

1. Conclusions des commissions régionales et des réunions
techniques spéciales

188. La suite donnée aux recommandations de la neuvième Conférence régionale relatives aux commissions de la FAO et autres organes statutaires de la Région a été portée à la connaissance de la Conférence dans l'exposé du Sous-Directeur général. La Conférence demande qu'à l'avenir cette information soit incluse dans le document de travail pertinent afin que les Etats Membres en aient connaissance suffisamment tôt.

189. La Conférence a examiné l'efficacité des organes statutaires existants de la FAO à la lumière des critères que la Conférence de la FAO a édictés, lors de sa quatorzième session, en ce qui concerne la création de nouveaux organes et le maintien ou la réduction des organes existants. La Conférence a étudié aussi les réalisations de ces organes et les relations entre leurs activités et le programme de la FAO sur la base des renseignements contenus dans l'édition 1969 du Répertoire des organes statutaires de la FAO. A propos de ce dernier document, la Conférence a exprimé l'avis que la section relative aux réalisations ne contenait pas assez de données pour permettre une évaluation complète de l'incidence du travail de ces organes sur les pays participants et sur la marche du travail de la FAO. La Conférence demande donc que les prochaines éditions du Répertoire contiennent plus de renseignements sur les réalisations, eu égard particulièrement aux critères qui régissent les organes statutaires.

190. La Conférence convient que certains des organes statutaires existant actuellement dans la Région pourraient peut-être être abolis. Elle suggère également que d'autres organes pourraient avantageusement fusionner à la suite d'un élargissement des mandats.

191. Un délégué a exprimé l'avis que la Commission des pêches pour l'océan Indien et le Conseil général des pêches pour la Méditerranée ne suffisent pas pour assurer des consultations internationales en ce qui concerne les pêches de la Région. Il a été rappelé que les Etats Membres de la Région qui sont membres du Comité FAO des pêches ont souscrit à une conclusion contraire du Comité, en avril 1970. Un autre délégué a rappelé que la Ligue arabe a également créé une Commission des pêches dont sont membres les pays arabes. Il a souligné la nécessité d'éviter les doubles emplois en matière de consultations internationales sur ce sujet.

192. La Conférence constate avec préoccupation que la Commission FAO des herbages et de la production fourragère au Proche-Orient n'a pas été créée officiellement. Elle demande au Directeur général de prendre le plus tôt possible des mesures pour organiser un organe approprié de consultation régionale dans ce domaine, et propose qu'il soit associé à la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient.

193. La Conférence prend note avec satisfaction des efforts déployés par le Directeur général pour que l'OMS donne son accord à la création d'une Commission régionale FAO/OMS de l'alimentation et de la nutrition au Proche-Orient. Elle a entendu avec plaisir la déclaration du représentant de l'OMS, qui confirme l'agrément de son Organisation.

194. La Conférence demande au Directeur général de prendre au plus tôt toutes mesures nécessaires pour créer la Commission et organiser sa première session en 1972/73. La Conférence prie aussi les Etats Membres d'adhérer à cette Commission dès qu'ils y seront invités et de lui donner leur plein appui.

195. En ce qui concerne la recommandation de la neuvième Conférence régionale touchant la création d'une Commission de la commercialisation agricole, la Conférence recommande que les consultations régionales sur la commercialisation agricole soient associées à celles des Commissions des statistiques agricoles et de la planification agricole.

196. La Conférence exprime au Directeur général sa satisfaction pour les mesures de la FAO instituant la Commission FAO de la production et de la santé animales au Proche-Orient et la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient.

197. En recommandant le maintien de la Commission des forêts, la Conférence a mis l'accent sur les possibilités de développer à des fins multiples les ressources forestières de la Région. On a de même insisté sur l'aménagement des bassins versants, dont la médiocrité menace de réduire fortement la durée des grands complexes d'irrigation dans la Région. La Conférence prie le Directeur général d'aider les Etats Membres pour le démarrage ou l'intensification des activités concernant la forêt d'environnement, la recherche forestière et la fixation des dunes.

198. La Conférence reconnaît le rôle spécial que la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin devrait jouer à l'appui de mesures inter-régionales pour combattre cet acridien. La Conférence recommande par conséquent qu'afin d'assurer une action régionale concertée pour lutter contre le criquet pèlerin, la Commission en question soit maintenue comme organe distinct. Il est souligné que la Commission de lutte est un organe opérationnel alors que les autres Commissions ont à l'heure actuelle une fonction consultative.

199. La Conférence demande au Directeur général d'étudier soigneusement, en pleine consultation avec les Etats Membres, la possibilité de supprimer ou de fusionner certains des organes statutaires. A cet égard, la Conférence recommande qu'à la suite d'un regroupement éventuel des organes statutaires actuels, la Région puisse disposer des commissions suivantes : Mise en valeur des terres et des eaux ; Production horticole et cultures de plein champ ; Protection des plantes ; Lutte contre le criquet pèlerin ; Production et santé animales ; Aménagement des parcours et production fourragère ; Planification, statistiques et commercialisation des produits agricoles ; Alimentation et nutrition ; Forêts.

200. La Conférence recommande que chaque Etat Membre nomme un chargé de liaison auprès de chacune des Commissions, afin d'assurer des contacts permanents entre la Commission et les administrations et institutions nationales intéressées ; ce fonctionnaire aiderait sa Commission pour ce qui est de l'échange des informations et vérifierait les suites données aux recommandations de la Commission.

201. La Conférence demande instamment aux Commissions de limiter leurs recommandations aux principaux problèmes et d'indiquer les priorités à observer dans leur sphère respective d'activité, en prenant en considération les services et ressources dont disposent les Etats Membres et la FAO ainsi que l'assistance pouvant être obtenue par la voie bilatérale. Les Commissions sont priées aussi de fixer, autant que possible, le calendrier de tout programme de travail qu'elles voudraient recommander pour l'avenir.

202. Plusieurs délégués s'inquiètent des lenteurs de la mise en oeuvre des recommandations des Commissions. La Conférence note les progrès accomplis par les gouvernements dans l'exécution des recommandations des divers organes, mais elle reconnaît qu'il faut intensifier considérablement les activités des gouvernements pour compléter celles qu'entreprend la FAO.

203. La Conférence note avec préoccupation que sur 18 membres invités à la session de la Commission FAO des forêts pour le Proche-Orient, tenue à Téhéran en avril 1970, 8 seulement étaient présents. Il a été reconnu que les Etats Membres rencontrent beaucoup de difficultés, pour une grande partie d'ordre financier, à participer pleinement aux délibérations des Commissions. La Conférence prie par conséquent le Directeur général d'étudier les moyens d'apporter, dans des cas particuliers, une aide financière aux Etats Membres pour faciliter leur participation aux réunions des organes statutaires.

204. La Conférence se félicite qu'en ait choisi pour la dixième Conférence régionale une date qui permette à celle-ci de présenter ses recommandations en temps voulu pour qu'il en soit tenu compte dans l'établissement du Programme de travail et budget de la FAO pour le prochain exercice, et exprime le vœu que la FAO adopte désormais un calendrier analogue pour les futures conférences régionales.

205. La Conférence souscrit dans l'ensemble aux recommandations des diverses Commissions, en ayant égard aux domaines de priorité indiqués dans les programmes à moyen terme.

2. Programmes de terrain, et notamment programmes régionaux et inter-régionaux

206. La Conférence appuie pleinement la programmation par pays qui est envisagée. Elle prie instamment les Etats Membres de prendre sans tarder des mesures afin de tirer le parti maximal du système de programmation par pays. La Conférence demande donc, en outre, aux Etats Membres de coopérer pleinement avec les institutions d'aide pour assurer la coordination la plus étroite des efforts nationaux et internationaux en vue de leur propre développement économique et social.

207. La Conférence appelle spécialement l'attention des Etats Membres sur les avantages qu'ils auraient à désigner un représentant permanent auprès de la FAO.

208. La Conférence a particulièrement souligné la nécessité d'une coordination plus étroite de l'aide bilatérale et multilatérale. Elle se déclare satisfaite des arrangements que la FAO a conclus jusqu'à présent avec les Gouvernements de la Suède, du Danemark et de la Norvège pour que leur assistance bilatérale soit acheminée par l'intermédiaire de la FAO. Elle exprime l'espoir que des ententes analogues seront conclues à l'avenir avec d'autres gouvernements.

209. La Conférence demande au Directeur général d'assurer une coordination plus étroite, dans la promotion et la gestion de projets régionaux, avec les organismes intergouvernementaux de la Région, par exemple la Ligue des Etats arabes, le Fonds du Koweït pour le développement économique des pays arabes et l'Association de coopération régionale pour le développement.

210. La Conférence invite également les Etats Membres à créer dans leur Ministère de l'agriculture des services appropriés chargés d'assurer une liaison permanente avec la FAO. La Conférence note avec satisfaction que certains Etats Membres l'ont déjà fait et que ces services se sont révélés d'une utilité considérable, spécialement pour les gouvernements intéressés.

211. La Conférence appelle spécialement l'attention des Etats Membres sur le fait que le PNUD a beaucoup assoupli les règles régissant l'assistance préparatoire aux gouvernements et les activités de préprojet. Dorénavant, les gouvernements peuvent, en adressant simplement au PNUD une lettre d'intention, acheminée par les voies établies, recevoir une aide pour définir de façon précise leurs problèmes et formuler des projets appropriés en vue de résoudre ces problèmes.

212. Dans les cas urgents et justifiés, le Directeur du PNUD peut maintenant autoriser des activités avant que le Conseil d'administration du PNUD n'ait formellement approuvé un projet. Le Fonds de roulement du PNUD a été notablement augmenté de manière à permettre aux gouvernements de recevoir une assistance accrue pour les deux types de mesures susmentionnées. La Conférence invite les Etats Membres à tirer le parti maximal de ces facilités.

213. Une délégation a appelé l'attention sur le fait que les ressources techniques et physiques varient largement selon les Etats Membres et a proposé que l'on prenne spécialement en considération le cas des pays qui viennent d'adhérer à la FAO lorsqu'il s'agit d'octroyer l'assistance technique.

214. La Conférence appuie généralement l'étroite coordination des activités des diverses institutions de l'ONU sous l'égide du Directeur résident du PNUD. Elle souligne toutefois que l'importance du secteur agricole dans l'économie des pays de la Région devrait être pleinement reflétée dans le programme coordonné d'aide réalisé par les institutions de l'ONU en faveur d'un pays. L'avis a été également émis que, la FAO étant l'organisme mondial techniquement compétent en matière d'agriculture, elle devrait avoir la pleine responsabilité de

formuler les programmes d'assistance au secteur agricole. Le rôle du Directeur résident du PNUD devrait être limité à la coordination et à l'intégration des programmes des diverses institutions compte tenu des priorités nationales en matière de développement et du volume de l'assistance bilatérale disponible pour les divers secteurs.

215. La Conférence note avec satisfaction que le Directeur général a déjà désigné un Consultant pour le seconder dans l'étude de l'accord entre la FAO et le PNUD concernant la nomination des Conseillers agricoles principaux. La Conférence souhaite qu'au cours de cet examen, on étudie avec soin la question de la responsabilité du Conseiller agricole principal vis-à-vis de la FAO et du PNUD respectivement. Elle est fermement convaincue que, pour les questions qui intéressent au premier chef le Programme ordinaire de la FAO, le Conseiller agricole principal doit être responsable uniquement devant la FAO. Lorsqu'il s'agit de problèmes de fond concernant la mise en oeuvre de programmes qui bénéficient de l'aide du PNUD, le Directeur résident devrait avoir des responsabilités appropriées. Son intervention dans les opérations courantes risquerait de créer la confusion et de nuire au bon déroulement des projets.

216. La Conférence demande au Directeur général et aux Etats Membres de réactiver les Comités nationaux de la FAO afin qu'ils puissent aider à la formulation des programmes d'aide au développement de l'agriculture.

217. La Conférence note avec satisfaction que le Directeur général est d'accord pour déléguer une autorité appropriée aux Conseillers agricoles principaux et aux Directeurs de projet. Les Conseillers agricoles principaux peuvent jouer un rôle important en faisant en sorte que les Directeurs de projet adoptent une approche et une attitude uniformes à l'égard des opérations.

218. La Conférence note, en outre, avec satisfaction que le Directeur général a récemment constitué à la FAO un Comité de hauts fonctionnaires, chargé d'étudier les opérations de terrain de l'Organisation, afin d'identifier les facteurs qui nuisent à l'octroi rapide et efficace de l'assistance et de recommander des mesures appropriées pour les éliminer ou les réduire. La Conférence espère que l'étude sera bientôt achevée et que les recommandations, si elles sont approuvées, seront suivies sans retard.

219. La Conférence prie instamment les gouvernements de sélectionner avec soin, aux fins d'une assistance internationale, des projets nationaux et régionaux qui puissent avoir un effet rapide sur le développement.

220. La Conférence souligne la nécessité de tenir pleinement compte, quand on formule les projets, des besoins de toutes les disciplines du secteur agricole entre lesquelles il existe des relations. Elle souligne également la nécessité d'intégrer les programmes d'ensemble en faveur du développement de l'agriculture avec ceux des secteurs connexes. Le développement de l'agriculture ne peut se concevoir isolément.

221. Le délégué du Liban a fait part de la satisfaction de son Gouvernement pour l'aide que la FAO a récemment apportée à l'élaboration d'une stratégie globale en vue du développement de l'agriculture de son pays et suggère qu'une assistance analogue soit donnée à d'autres pays qui en feraient la demande.

222. Il a été répondu que le soin de définir la stratégie nationale du développement et les plans pertinents incombe essentiellement au gouvernement du pays intéressé. Néanmoins, la FAO est prête à donner une aide de ce genre à un gouvernement s'il le lui demande et si elle dispose des ressources nécessaires.

223. La Conférence constate avec une sérieuse préoccupation qu'une fois un projet approuvé, il s'écoule généralement beaucoup de temps avant la mise au point du plan de travail détaillé et le début des opérations effectives. Le Directeur général est invité à prendre toutes dispositions pour que l'on réponde rapidement aux demandes d'assistance des gouvernements ; de leur côté, les Etats Membres sont invités à mieux tirer parti de l'assistance préparatoire et des activités de préprojet, conçues à leur intention pour minimiser les délais.

224. La Conférence note avec satisfaction que le PNUD est d'accord pour que les experts nationaux assument plus de responsabilité dans la gestion générale des projets bénéficiant de l'aide de cet organe. Elle note aussi avec plaisir que le PNUD acceptera de confier des travaux à des institutions et organes locaux appropriés pris pour sous-traitants.

225. Au cours des années récentes, la compétence technique des pays en voie de développement s'est nettement améliorée. En conséquence, il est nécessaire de modifier la nature des services techniques fournis à certains des pays de la Région. Certains auront sans doute encore besoin de services techniques opérationnels pendant quelques années, mais d'autres pourraient avoir besoin d'une proportion accrue d'équipement et de fournitures.

226. Dans ce dernier cas, la Conférence est convenue que l'aide devrait comprendre une plus grande proportion d'équipement et de fournitures. En établissant leurs demandes d'assistance, les Etats Membres devraient veiller à ce que cette condition, le cas échéant, soit bien remplie.

227. La Conférence s'est déclarée sérieusement préoccupée de la qualité des experts envoyés sur le terrain ces dernières années, et elle demande au Directeur général de veiller le plus possible à la qualité de ces experts lors du recrutement. Il est reconnu que les compétences locales se sont bien améliorées depuis quelque temps et les pays s'attendent à recevoir des experts de plus haut niveau que par le passé.

228. La Conférence souligne qu'il importe, quand on établit un projet, de spécifier en détail le mandat, les qualifications et l'expérience des experts internationaux proposés. Il faut également s'assurer que les experts pourront s'adapter aux conditions qui règnent en général dans les pays en voie de développement. De même, il faut prendre dûment en considération l'existence éventuelle d'experts nationaux convenables qui pourraient être désignés comme personnel de contrepartie.

229. Des délégués signalent que leurs gouvernements ne sont pas consultés dans l'évaluation du travail des experts et que les missions des experts sont fréquemment prolongées sans notification au gouvernement bénéficiaire. La Conférence demande au Directeur général de prendre des mesures pour que ces gouvernements soient dûment consultés avant une prolongation de ce genre.

230. La Conférence exprime l'espoir que la FAO renforcera de façon appropriée au cours des prochaines années son Programme de formation des fonctionnaires subalternes du cadre organique. Ce programme promet de doter les pays en voie de développement de fonctionnaires internationaux qui pourraient plus efficacement faire entrer les préoccupations sociales et humaines du tiers monde dans les programmes et les plans de la FAO.

231. La Conférence note avec satisfaction que le PNUD a décidé d'allouer désormais aux projets régionaux non plus 14 pour cent mais 18 pour cent de ses ressources totales, y compris 1 pour cent pour les projets de portée mondiale. Elle invite les Etats Membres à tirer pleinement parti des ressources accrues que le PNUD entend ainsi consacrer aux projets régionaux.

232. La Conférence exprime l'espoir que l'allocation actuelle de 1 pour cent des ressources du PNUD aux projets de portée mondiale pourra être augmentée de la façon voulue dans un proche avenir. Dans des domaines tels que l'influence du développement sur le milieu humain et sur l'être humain lui-même, la recherche doit devenir beaucoup plus intense qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

233. La Conférence souligne l'importance des activités entreprises au titre du Programme ordinaire de la FAO à l'appui des programmes régionaux de terrain et elle demande au Directeur général d'inclure dans le Programme de travail du prochain exercice des activités appropriées à cet effet.

234. La Conférence a exprimé l'avis que, s'agissant de réaliser des programmes nationaux, une méthode efficace pourrait consister à mettre au point des projets régionaux par l'intermédiaire de projets nationaux. A cet égard, on a rappelé le rôle du Groupe de coordination du système des instituts nationaux de la santé animale au Proche-Orient.

235. La Conférence rappelle qu'une recommandation d'une conférence régionale en vue d'un projet régional ne suffit pas pour que les institutions internationales fournissent une assistance. Les Etats Membres doivent présenter une demande par les voies établies. S'agissant du PNUD, il faut qu'au moins deux gouvernements présentent formellement une demande. La Conférence prie instamment les délégués de formuler, dès qu'ils seront de retour dans leurs pays respectifs, de telles demandes formelles touchant les projets régionaux pour lesquels la présente Conférence a recommandé une aide internationale.

236. La Conférence souligne qu'il est de la plus haute importance d'assurer la continuité des activités nationales lorsque prend fin l'assistance internationale. A cet égard, elle demande aux Etats Membres et à la FAO d'assurer une participation accrue d'experts nationaux à la formulation et à la direction des projets de développement.

237. La Conférence souligne que les gouvernements doivent, lorsque cela est nécessaire, coopérer dans la poursuite des projets régionaux, lorsque prend fin l'assistance internationale. Elle prie les Etats Membres d'assurer cette coordination. Elle demande en outre au Directeur général de la FAO de désigner ou de créer, en pleine consultation avec les gouvernements, des organes et instruments appropriés qui seraient chargés d'étudier de façon constante la coordination régionale de projets ayant trait à des problèmes d'intérêt commun et qui dépassent les frontières géographiques.

238. La Conférence se déclare dans l'ensemble satisfaite de l'accroissement de l'aide internationale en faveur de projets régionaux qui ont été recommandés par la neuvième Conférence régionale de la FAO.

239. En recommandant qu'une assistance technique soit apportée à de futurs projets régionaux, la Conférence tient compte de ceux qui ont été recommandés par la neuvième Conférence régionale mais que la FAO n'a pas pu soumettre à l'examen des institutions d'aide internationale.

240. La Conférence recommande que les projets régionaux en cours soient évalués périodiquement et que l'évaluation soit soumise à la Conférence régionale appropriée.

241. La Conférence recommande que les fonctionnaires régionaux de la FAO soient en mesure d'aider les Etats Membres à établir la planification nationale et régionale ainsi qu'à identifier et formuler des projets convenables en tenant compte des plans nationaux de développement agricole. A ce propos, la Conférence convient qu'il importe grandement que les postes de fonctionnaires régionaux attirent du personnel de haute qualité.

242. Les délégations à la Conférence ont proposé la création d'un certain nombre d'instituts régionaux. Il a toutefois été fait observer que la décision de créer un Institut régional devait être prise avec grand soin. Il faudrait préparer d'abord le terrain par des mesures progressives de manière que les Etats Membres puissent participer utilement aux activités d'un tel institut une fois qu'il serait établi. La Conférence reconnaît qu'en recommandant une action régionale il faut assurer une souplesse suffisante pour donner à la FAO le maximum de possibilités de négocier une assistance internationale et bilatérale.

243. La Conférence recommande que certains projets régionaux en cours soient intensifiés et élargis et que de nouveaux projets soient mis sur pied avec une aide internationale. Ces projets sont énumérés plus loin.

244. En passant en revue les programmes et projets de terrain, la Conférence note avec préoccupation que le projet régional "Pâturages naturels : évaluation des ressources", soumis au PNUD au début de 1969, n'a pas encore été approuvé et prie instamment le Directeur général de prendre toutes les mesures possibles pour qu'il le soit sans retard et pour qu'on engage un expert régional de l'aménagement des parcs et de la culture fourragère.

245. La Conférence se déclare déçue de ce que la recommandation de la neuvième Conférence régionale visant l'organisation d'un Centre de formation sur l'aménagement des pêches intérieures et la pisciculture n'ait reçu que la deuxième priorité. La Conférence demande aux Etats Membres de donner, par les voies établies, leur appui formel pour que ce projet reçoive la première priorité et qu'il soit approuvé et mis en oeuvre sans retard.

246. La Conférence note avec inquiétude que le PNUD n'a pas encore approuvé le projet visant la Recherche régionale appliquée pour la mise en valeur des terres et des eaux, et prie le Directeur général de prendre toutes les mesures possibles afin d'assurer son approbation rapide, eu égard à la très haute priorité attachée à ce domaine d'activités.

247. La Conférence demande au Directeur général de prendre d'urgence des mesures pour que soient entreprises les activités préprojet relatives à l'Institut régional de recherche et de formation en matière de statistiques agricoles. La Conférence prie instamment le Directeur général d'assurer la poursuite du projet concernant le Conseiller régional en matière de formation statistique tant que les activités de l'Institut régional n'auront pas pris leur plein développement.

248. La Conférence a été informée que la demande présentée par le Gouvernement du Koweït en vue de recevoir une aide du PNUD pour l'établissement du projet de culture hydroponique a été complètement évaluée et qu'on s'attend qu'elle sera approuvée dans un très proche avenir.

249. La Conférence note la proposition de l'Irak visant à tenir dès que possible un Séminaire régional sur l'amélioration de la production de dattes et elle espère que le Directeur général pourra examiner cette proposition de façon appropriée.

250. La Conférence note la proposition du délégué du Pakistan visant l'établissement d'un projet régional en vue de la mise en valeur des ressources halieutiques maritimes à Karachi, avec l'aide du PNUD ou d'autres sources d'assistance internationale.

251. La Conférence note et recommande les propositions du délégué du Soudan, appuyé par d'autres délégués, qui visent à renforcer le Centre de transformation des produits alimentaires fonctionnant déjà de façon satisfaisante au Soudan avec l'aide de la FAO/PNUD et à élargir son champ d'action de manière qu'il desserve l'ensemble de la Région. Elle demande au Directeur général de consulter les Etats Membres de la Région afin d'étudier les possibilités de donner suite à cette proposition.

252. La Conférence exprime ses remerciements pour l'offre faite par le délégué du Pakistan de mettre à disposition, à titre de Centre de formation professionnelle, l'Institut forestier de Peshawar, projet du PNUD/Fonds spécial. L'attention de la Conférence est également appelée sur l'Institut forestier de Latakiah (Syrie), placé sous les auspices de la Ligue arabe. La Conférence recommande que les Etats Membres utilisent les services de ces deux établissements et recommande en outre que la FAO apporte à ceux-ci l'aide dont ils pourraient avoir besoin.

3. Campagne contre la faim

Introduction

253. La Conférence a souligné le rôle que la Campagne contre la faim doit jouer dans "l'humanisation" du développement, dont la nécessité a été maintes fois soulignée dans de récentes rencontres internationales. La Campagne doit contrebalancer la tendance à privilégier les aspects économiques du développement au détriment des aspects sociaux. Une des tâches des comités nationaux doit être de travailler à faire la synthèse de ces aspects dans le développement rural de leurs pays.

254. La Conférence recommande également que la Campagne rassemble les élites afin qu'elles exercent une pression en faveur des classes rurales sous-privilegiées de telle manière que les intérêts de celles-ci soient constamment présents à l'esprit des planificateurs. Ceci est conforme à la politique de la Campagne, qui s'est constamment proposé de faire participer les individus au développement pour éviter qu'ils ne soient purement et simplement le jouet des décisions bureaucratiques. Un des moyens d'arriver à ce résultat consiste à étendre la Campagne au-delà des sphères gouvernementales afin qu'elle atteigne autant que possible tous les secteurs de l'opinion, y compris les organisations non gouvernementales, les associations communautaires, les groupements au niveau du village, etc.

Rôle et statut des comités nationaux CMCF

255. L'expérience montre que l'organe le plus capable de mener à bien les travaux de la Campagne est un Comité national composé d'éléments gouvernementaux et non gouvernementaux. Quel que soit le titre futur de la Campagne - c'est-à-dire CMCF, ou "Action pour le développement", comme l'a proposé le deuxième Congrès mondial de l'alimentation, ou encore une autre appellation, où l'on ferait entrer le mot "seif" pour tenir compte de l'importance de l'eau dans la Région, comme le recommande la Conférence - l'essentiel, semble-t-il, est que chaque pays définisse lui-même ses propres priorités. Celles-ci pourraient, il va sans dire, se refléter dans le titre du Comité, tout en restant conformes, en général, aux grandes lignes de la Campagne telles qu'elles ont été proposées par le Directeur général lors de la dernière Conférence de la FAO. La force de la Campagne réside à bien des égards dans sa souplesse qui, évidemment, rend nécessaire un effort d'interprétation créatrice au niveau national.

256. Pour donner une idée plus claire de la CMCF et de la façon dont elle pourrait rendre le plus de services au Proche-Orient, il a été proposé d'étudier l'action entreprise au titre de la Campagne dans la Région. Si elle manque de vigueur au Proche-Orient, comme on l'a dit, c'est seulement en examinant avec soin ce qui fonctionne bien, ce qui fonctionne mal - et les raisons du mauvais fonctionnement - que l'on peut formuler des recommandations valables en vue d'une action au niveau national. La Conférence recommande que les conclusions de cette étude soient largement diffusées dans tous les pays de la Région.

257. En plus d'une connaissance mieux approfondie de la situation, les comités ont besoin de quelque aide supplémentaire dans leur mise sur pied. La Conférence a reçu l'assurance qu'une aide matérielle, notamment sous la forme d'auxiliaires audio-visuels, serait accordée aux comités qui en ont besoin. Les échanges avec d'autres comités nationaux constituent un autre encouragement utile aux comités débutants.

258. Un autre rôle des comités nationaux consiste à essayer de coordonner, au niveau national, la totalité de l'aide non gouvernementale (estimée par l'OCDE à un montant annuel d'environ 1 milliard de dollars) et à la faire cadrer avec les priorités nationales exprimées dans les plans nationaux de développement.

259. La Conférence souligne qu'il importe d'utiliser la Campagne pour éduquer les gens et avant tout pour leur apprendre à saisir les causes profondes de la faim et de la misère au lieu de discourir vainement sur les symptômes de ces maux. On a souligné la nécessité de modifier l'idée que la Campagne est une pure affaire de charité : les intérêts communs et la solidarité paraissent être des motivations plus acceptables et, en fait, plus appropriées. La philosophie de l'aide au développement commence à évoluer, comme le prouve le titre du Rapport Pearson "Partners in Development". Néanmoins, on est encore bien éloigné de mettre en pratique une solidarité réelle comme il doit en exister entre partenaires. L'aide à la formation et à l'éducation des agriculteurs et des femmes rurales semble être une des formes d'assistance que les comités nationaux de la Région devraient encourager étant donné que les comités donateurs et les autres groupes dispensateurs d'aide sont de plus en plus favorables à cette assistance. On a souligné une fois encore les services que le Comité national peut rendre en veillant à ce que l'aide, notamment celle qui émane des groupes privés, soit utilisée au mieux des intérêts de la population rurale.

Participation de la jeunesse à l'action pour le développement

260. On a généralement bien accueilli l'expérience que la FAO a faite en faisant participer la jeunesse au deuxième Congrès mondial de l'alimentation. La nécessité d'appliquer dans la Région un certain nombre des recommandations pertinentes du Congrès a été soulignée et l'on a cité l'exemple de certains mouvements de la jeunesse rurale qui ont déjà pris de l'extension. Il s'agit du Pakistan Farm Guide Movement, du Service national algérien, des Maisons de la culture en Tunisie et du Corps pour la vulgarisation, l'alphabétisation et la santé en Iran. On a souligné qu'il importait de coordonner les activités de jeunesse à l'échelon national et la Conférence a été informée qu'il serait peut-être possible d'obtenir plus de crédits pour organiser des séminaires nationaux à cette fin.

261. La jeunesse étant l'élément le plus dynamique de la population, sa mobilisation est de première importance pour le développement des pays de la Région, où les jeunes constituent une proportion très forte de la population totale. Cette mobilisation devrait être étroitement reliée au Plan national de développement. L'intérêt croissant et les préoccupations grandissantes que la jeunesse inspire dans le monde entier rendent les donateurs plus disposés à contribuer à la réalisation de ce type de programme et les délégations ont été invitées à étudier les projets qui pourraient être présentés à la FAO.

262. Tout en pensant qu'il faut utiliser la volonté d'action de la jeunesse selon les modalités qui conviennent le mieux à la philosophie et à la situation générale de chaque pays, on estime que l'utilisation des jeunes appelés au service national, selon une formule déjà adoptée dans certains pays et envisagée ailleurs, pourrait faciliter considérablement une participation active de la jeunesse au développement rural et au progrès général. Cette formule contribue à faire reconnaître les responsabilités de la jeunesse, que l'on se refuse souvent à admettre dans le cadre traditionnel de l'organisation du travail, et en même temps à faire accepter l'esprit de pionnier que manifestent souvent les jeunes et dont on sait rarement profiter, pour la même raison. La participation collective organisée de la jeunesse à la communauté s'est révélée nécessaire dans de nombreux pays. Le Canada, avec ses institutions rurales, les Etats-Unis avec leurs clubs des 4H, la République fédérale d'Allemagne avec ses associations de la jeunesse rurale et la République populaire de Chine avec ses Jeunes gardes, ont tous utilisé les jeunes gens comme pionniers de l'avenir et agents de transformation sociale. Il est proposé d'instituer un Service national de la jeunesse, qui pourrait être une des clefs du développement régional.

263. La Conférence estime que pour arrêter l'exode rural vers la ville, il est essentiel d'améliorer les conditions de vie rurale. Les gouvernements devraient mettre à la disposition des jeunes tous les moyens nécessaires à cette fin et ils devraient faire tout leur possible pour rehausser la dignité du travail manuel en organisant des campagnes de travail de la jeunesse rurale. Ceci a déjà été fait dans certains pays de la Région, d'autres étudient actuellement des programmes en ce sens.

Rôle des femmes dans les activités de la Campagne contre la faim

264. Bien que les femmes, incontestablement, aient désormais plus de possibilités de contribuer au développement national, il y a encore beaucoup à faire pour les encourager à jouer un plus grand rôle. D'après une récente étude de l'ONU, s'il est vrai que les femmes jouent effectivement un rôle dans la vie économique et sociale de leurs pays, peu d'entre elles accèdent à des postes impliquant des responsabilités dans la prise des décisions politiques, sauf dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du bien-être social.

265. Cette remarque s'applique encore plus aux femmes des communautés rurales qu'à celles de la ville et, en fait, c'est des premières que la Campagne contre la faim s'occupe principalement.

266. On a fréquemment souligné la nécessité d'organiser soigneusement les programmes à l'intention de la femme qui visent à améliorer la vie de la famille. Le rôle de mère est le plus important mais les fonctions économiques (gains, dépenses, épargne, travail) de la femme doivent être aussi prises en considération.

267. Certains délégués estiment que la femme progresse assez rapidement vers un rôle social plus actif. Au Soudan, par exemple, il y a au moins une femme dans chaque Conseil municipal ou provincial. Cependant, une déléguée a été plus pessimiste. Selon elle, les femmes sont "la bougie qui ne marche pas" dans le développement rural du tiers monde. Elles restent isolées et ignorantes dans un monde centré sur l'homme. Si elles étaient éduquées et éclairées, elles pourraient devenir l'élément le plus dynamique de la vie rurale.

268. S'agissant de résoudre le grave problème de l'exode rural, qui affecte nombre de pays de la région, les femmes pourraient jouer un rôle essentiel en endiguant la "fuite des jeunes" si elles parvenaient à convaincre leurs fils que l'agriculture d'aujourd'hui est une science et non pas l'occupation sans prestige des masses illettrées.

269. On a cité les centres sociaux à fins multiples comme d'excellents moyens d'améliorer la condition de la femme dans les zones rurales. La CMCF appuie au Pakistan un programme de ce genre, qui pourrait servir de modèle dans d'autres pays.

270. La Campagne contre la faim doit jouer un rôle essentiel en canalisant toutes les ressources disponibles dans un effort systématique d'éducation de la femme adulte et de la jeune fille. Il faut en particulier trouver des personnes capables de jouer le rôle d'éducatrice féminine et de vulgarisatrice et déterminer leurs besoins de formation. Jusqu'ici, l'économie familiale a été réservée essentiellement aux élites urbaines fréquentant des écoles supérieures d'économie ménagère et de science sociale. Ces établissements ne mettent généralement pas l'accent sur les problèmes professionnels, moins encore sur les problèmes spécifiquement ruraux. Pour préparer les éducatrices rurales, il faut surtout enseigner l'économie familiale au niveau moyen dans les écoles secondaires ou en fin de scolarité. Il faut établir des programmes d'étude convenables, centrés sur les soins à donner aux enfants et adolescents, sur la santé individuelle et familiale, sur l'économie familiale, sur l'esprit civique et l'alphabétisation fonctionnelle.

271. Une autre façon dont la CMCF pourrait contribuer à améliorer les conditions de vie de la femme rurale consisterait à appuyer des projets tendant à développer les industries artisanales pour le marché intérieur et l'exportation.

272. L'éducation nutritionnelle est une activité à laquelle la campagne a déjà donné une impulsion considérable dans des pays extérieurs à la région. Etant donné qu'une meilleure connaissance des principes fondamentaux de la nutrition serait très nécessaire dans tous les pays du Proche-Orient, il est recommandé que la CMCF accorde une attention particulière à ce type de formation, spécialement au niveau du village.

V. CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE, EN PARTICULIER SUR LES PROBLEMES
QUI SE POSENT DANS LE PROGRAMME A MOYEN TERME

273. La Conférence a pris acte des observations sur le programme à moyen terme contenues dans le discours du Directeur général et des propositions figurant dans les documents NERC/70/11 et NERC/70/11(a). Elle accueille avec satisfaction l'initiative prise par le Directeur général de centrer l'attention sur l'orientation que devra prendre la FAO dans l'avenir immédiat. Elle accueille aussi avec faveur sa proposition de présenter le Programme de travail et budget pour 1972-73 sur la base d'un budget par programme.

274. Outre les propositions relatives aux cinq domaines de concentration, la Conférence approuve vigoureusement la constitution d'un sixième domaine, celui des politiques et de la planification agricoles, qui conditionne l'action dans les autres domaines. Les propositions à moyen terme relatives à ce domaine de concentration sont mentionnées dans la section du présent rapport concernant les politiques et la planification agricoles et ne sont donc pas exposées en détail dans la présente section.

275. La nécessité d'humaniser le processus de développement, sur laquelle le Directeur général a attiré l'attention, a été considérée comme un problème de première importance. Certains aspects de la mobilisation des ressources humaines, qui est le thème central de la Conférence - par exemple l'emploi, la participation des jeunes, la modification des structures agraires et le relèvement des niveaux de vie ruraux en général - doivent donc recevoir une large place dans le programme à moyen terme. La solution de ces problèmes nécessitera que l'on aborde le développement rural de façon intégrée.

276. Au cours des débats consacrés, sous les diverses rubriques de l'ordre du jour, aux principaux problèmes qui se posent dans la Région, on s'est particulièrement préoccupé de la mise en valeur des terres et des eaux, de l'exploitation des variétés à haut rendement, de l'aménagement des parcours et des pâturages, de la lutte contre les maladies des plantes et des animaux et de la formation.

277. En ce qui concerne la mise en valeur des terres et des eaux, la Conférence a souligné que la FAO et le PNUD devraient apporter une aide pour entreprendre un programme régional de recherche appliquée qui ferait une large place à l'amélioration et à l'aménagement des sols et à l'emploi rationnel de l'irrigation. Dans ce programme, la priorité sera donnée aux projets d'utilisation des eaux sur les terres arides, semi-arides et cultivées en sec.

278. Vu le succès remarquable obtenu grâce à une utilisation accrue de VHR de blé, de riz et de maïs dans certains pays de la Région, on a insisté pour que soit non seulement poursuivi mais aussi étendu le projet relatif à l'amélioration et à la production de blé et d'orge au Proche-Orient, de manière à y inclure les céréales d'été, les légumineuses, les légumes et les oléagineux à rendement potentiel élevé. Pour l'amélioration et la production de cultures vivrières de base dans la Région, un programme échelonné doit être entrepris en vue d'aboutir à la création d'un Institut régional de recherche, selon la formule qui a été utilisée pour constituer l'Association visant à améliorer la production rizicole en Afrique de l'Ouest.

279. En ce qui concerne l'élimination du déficit protéique, on a particulièrement mis en relief le rôle de l'élevage, de la production fourragère et de l'aménagement des parcours. A cet égard, on a appelé l'attention sur les moyens dont devrait disposer la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient pour apporter une aide adéquate aux Etats Membres en vue d'améliorer la production et la santé animales, l'aménagement des parcours et les ressources fourragères. Une importance particulière a été attachée à l'enquête sur la production de l'élevage et la commercialisation du bétail et des produits animaux. Pour le développement des pêches dans les eaux adjacentes à la Région, la coopération est particulièrement indispensable et la FAO a été instamment priée de donner l'importance voulue aux investissements dans les programmes régionaux.

280. Pour ce qui est de la lutte contre les maladies et ennemis des plantes et des animaux, une attention particulière a été accordée aux mesures contre le criquet pèlerin et la peste bovine. S'agissant du criquet pèlerin, on a estimé que les activités antiacridiennes devraient être incorporées dans le Programme ordinaire de la FAO pour 1972-73. On s'est inquiété de ce que la peste bovine risque de se propager dans certains pays qui sont particulièrement exposés. Un programme à long terme de lutte contre le criquet pèlerin et contre la peste bovine a été jugé indispensable.

281. L'un des principaux obstacles au développement du secteur agricole de la Région est l'absence de personnel qualifié dans presque tous les domaines, particulièrement aux niveaux intermédiaire et subalterne. On a donc insisté sur la nécessité d'une aide de la FAO en faveur de la formation, en particulier dans les domaines suivants : nutrition et économie ménagère, production animale et aménagement des parcours, pêches, forêts, mise en valeur des terres et des eaux, commercialisation, gestion des exploitations, machinisme agricole, planification du développement agricole et statistiques.

282. On a jugé indispensable, pour la mise en oeuvre des programmes susmentionnés, l'existence de liens étroits entre les activités au titre du Programme ordinaire au Siège et au Bureau régional et les travaux menés au titre des programmes de terrain. De plus, pour exercer l'effet maximal, les programmes de la FAO devront être coordonnés avec ceux des institutions d'aide multilatérale et bilatérale.

VI. QUESTIONS FINALES

1. Date et lieu de la onzième Conférence régionale pour le Proche-Orient

283. La Conférence a exprimé l'avis que les Conférences régionales devaient se tenir assez longtemps avant la mise au point finale du Programme de travail et budget de l'année suivante pour permettre au Directeur général de tenir compte des vues et recommandations de la Conférence intéressée lorsqu'il formule ce Programme de travail et budget.

284. Le Sous-Directeur général a déclaré que, à la suite d'échanges de vues avec Koweït, la Libye et l'Afghanistan, il apparaissait possible que la Conférence tienne sa prochaine session dans l'un de ces pays. La Conférence est invitée à laisser au Directeur général le soin de décider la date et le lieu exacts de la onzième conférence régionale. Il en est convenu ainsi.

285. Pour ce qui est de l'ordre du jour de la onzième Conférence régionale, le délégué du Liban a suggéré que le thème principal soit la commercialisation et l'intégration du commerce et de la production. Il a été convenu que l'ordre du jour serait établi par le Directeur général en consultation avec les Etats Membres et arrêté définitivement en 1971 lors de la Conférence de la FAO.

2. Adoption du rapport

286. La Conférence a adopté son projet de rapport avec de légers amendements. Elle est convenue que le Comité de rédaction s'était bien acquitté de ses fonctions.

3. Clôture de la session

287. La Conférence remercie à l'unanimité le Pakistan, pays d'accueil, pour les dispositions excellentes qu'il a prises et pour les moyens qu'il a mis à sa disposition.

ANNEXE A

Liste des recommandations présentées dans le Rapport,
soit à part, soit dans le corps du texte

<u>Paragraphe</u>	<u>Recommandation N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Autorités intéressées</u>
		<u>1. Domaines de concentration</u>	
		<u>i) Mobilisation des ressources humaines</u>	
102	R 16	Promotion des associations d'agriculteurs et des coopératives	Gouvernements
103, 104, 105, 272	R 17	Formation des femmes, participation féminine accrue à la programmation du développement, extension des services d'économie familiale	Gouvernements
107	<u>R 4/70</u>	<u>Réforme agraire</u>	FAO
110	<u>R 5/70</u>	<u>Formation</u>	Gouvernements
112	<u>R 7/70</u>	<u>Intégration des services de développement dans des centres locaux</u>	Gouvernements
118	<u>R 8/70</u>	<u>Emploi</u>	Gouvernements
184	R 18	Nécessité pour la FAO et les Gouvernements de consacrer plus d'attention à certains problèmes de recherche	FAO, Gouvernements
254	R 19	Rassembler les élites dans la CMCF pour faire pression en faveur des classes rurales sous-privilégiées	Gouvernements
256	R 20	Diffuser largement dans la région les résultats d'une étude sur l'action CMCF au Proche-Orient	FAO
		<u>ii) Augmentation des rendements (VHR)</u>	
127	<u>R 10/70</u>	<u>Utilisation accrue des VHR de blé</u>	FAO, gouvernements
130	<u>R 11/70</u>	<u>Utilisation accrue des VHR de céréales d'été, de légumineuses à grains et d'oléagineux</u>	FAO, gouvernements
130	<u>R 12/70</u>	<u>Utilisation accrue de VHR de légumes</u>	FAO, gouvernements
133	<u>R 13/70</u>	<u>Introduction de types améliorés d'outils et machines agricoles pour la production commer- ciale et les essais</u>	FAO, gouvernements

<u>Paragraphe</u>	<u>Recommandation N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Autorités intéressées</u>
137	R 14/70	<u>Création d'un Institut régional de recherche en vue de l'amélioration et de la production des cultures vivrières de base</u>	FAO, gouvernements
42	R 21	Recommandations de la session 1970 de la Commission des forêts iii) <u>Problèmes protéiques</u>	FAO, gouvernements
144	R 22	Mise au point d'aliments de sevrage	Gouvernements
146	R 23	Nécessité de formuler et de mettre en oeuvre des politiques et programmes alimentaires et nutritionnels, création d'une commission régionale de l'alimentation et de la nutrition	FAO, gouvernements
147	R 24	Formation de personnel nutritionnel à des niveaux divers et dans des disciplines différentes	Gouvernements
148	R 25	Prévoir une formation en économie ménagère dans les facultés d'agriculture	Gouvernements
155	R 26	La FAO devrait appuyer les efforts de certains pays producteurs de viande	FAO
158	R 27	Importance de l'aménagement des parcours et de la production fourragère et nécessité d'un Institut régional pour l'aménagement des parcours et la production fourragère	FAO, gouvernements
162	R 15/70	<u>Production et santé animales, aménagement des parcours, production fourragère</u>	FAO, gouvernements
167	R 28	La pollution croissante du milieu marin devrait retenir d'urgence l'attention de la FAO	FAO
169	R 29	Continuer à appuyer les efforts régionaux dans le domaine halieutique; nécessité pour la FAO d'aider les gouvernements à renforcer l'administration et les services halieutiques, en particulier en matière de formation	FAO, gouvernements
194	R 30	Organisation de la première session de la Commission (proposée) de l'alimentation et de la nutrition	FAO

<u>Paragraphe</u>	<u>Recommandation N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Autorités intéressées</u>
<u>iv) Guerre au gaspillage</u>			
53	R 31	Assistance ultérieure au Yémen du Sud et à la République arabe du Yémen contre le criquet pèlerin	FAO
54	<u>R 1/70</u>	<u>Criquet pèlerin</u>	FAO, gouvernements
60	<u>R 2/70</u>	<u>Peste bovine</u>	FAO, gouvernements
167	R 28	Problème grandissant de la pollution des mers	FAO, gouvernements
198	R 33	Maintien de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin comme organe distinct	FAO
36	R 34	Conclusions de la Consultation ad hoc 1969 sur la mise en valeur des terres et des eaux et deuxième session de la Commission régionale de l'utilisation des terres et des eaux	FAO, gouvernements
162	<u>R 15/70</u>	<u>Production et santé animales, aménagement des parcours, production fourragère</u>	FAO, gouvernements
<u>v) Acquisition et économie de devises</u>			
24	R 35	Les marchés des pays développés doivent être ouverts plus librement aux produits des pays en voie de développement	FAO, gouvernements
42	R 36	Recommandations de la session 1970 de la Commission des forêts	FAO, gouvernements
<u>vi) Planification agricole</u>			
31	R 37	La Conférence appuie l'établissement des budgets par programme	FAO
119	<u>R 9/70</u>	<u>Planification des politiques agricoles</u>	FAO, gouvernements

2. Commissions

192	R 38	Il faut un organe approprié de consultations régionales sur la mise en valeur des pâturages et fourrages. Il pourrait peut-être relever de la Commission de la production et de la santé animales au Proche-Orient	FAO
194	R 39 R 23	Organisation de la première session de la Commission de l'alimentation et de la nutrition	FAO
195	R 40	Fusionner la Commission (envisagée) de commercialisation des produits agricoles avec les Commissions des statistiques agricoles et de la planification agricole	FAO

<u>Paragraphe</u>	<u>Recommandation N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Autorités intéressées</u>
199	R 41	Regroupement des organes statutaires	FAO
200	R 42	Les gouvernements devraient désigner des fonctionnaires chargés de la liaison avec les commissions	Gouvernements
205	R 43	La Conférence souscrit dans l'ensemble aux recommandations des commissions	FAO, gouvernements
197	R 44	Maintien de la Commission des forêts	FAO
<u>3. Programmes de terrain</u>			
212	R 45	Evaluation périodique des projets régionaux courants	FAO
241	R 46	Assistance des fonctionnaires régionaux	FAO
243	R 47	Intensification et expansion de certains projets régionaux courants et création de nouveaux projets	FAO
251	R 48	Le Centre FAO/PNUD de traitement des viandes au Soudan devrait faire l'objet d'un projet régional	FAO
<u>4. Programme alimentaire mondial</u>			
94	<u>R 3/70</u>	<u>Examen du Programme alimentaire mondial</u>	PAM/FAO

ANNEXE B

Liste des délégués et observateurs à la dixième
Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et
Liste des membres du Secrétariat de la Conférence

AFGHANISTAN

Ehsan Rafik	Deputy Minister Ministry of Agriculture and Irrigation Kabul
M. G. Jahangiri	Second Secretary Embassy of Afghanistan Islamabad

CHYPRE

Th. Christou	Director of the Agricultural Research Institute Nicosia
--------------	--

FRANCE

Jean de Vaissière	Inspecteur Général de l'Agriculture Paris
Gérard Yannick	Secrétaire Ambassade de France Islamabad

IRAN

Kamaleddin Moossavi	Director-General of Agricultural Extension Service Teheran
Aziz Manii	Director Animal Husbandry Research Institute Teheran
Mohammed Samii	Director Karaj Seed and Plant Improvement Centre Teheran

IRAK

Nafith Jalal Hwaizi	Minister of Agriculture Baghdad
Badie Jamil Al-Kaddo	Research Economist Ministry of Planning Baghdad

IRAK (suite)

Abdul Mahdi Al-Janabi

Director-General
Soil and Land Reclamation
Ministry of Irrigation
Baghdad

Ali Al-Rawi

Director-General of Forestry
Ministry of Northern Affairs
Baghdad

Abdul Rahman Ismail

Director-General of Animal Resources
Ministry of Agriculture
Baghdad

Haidar S. El-Haidari

Director-General of Plant Protection
Ministry of Agriculture
Baghdad

Hussein Al-Shakarji

Director of Relations
Ministry of Agriculture
Baghdad

Mahmoud I. Al-Hamed

Director of Fisheries
Ministry of Agriculture
Baghdad

Bashar Rasim

Director-General of Agricultural Cooperation
Ministry of Agrarian Reform
Baghdad

JORDANIE

Qasim Rimawi

Minister of Agriculture and Minister of Interior
for Municipal and Rural Affairs
Amman

Kamal Taher

Director-General
Veterinary and Fisheries Department
Ministry of Agriculture
Amman

KOWEIT

Sauod Abdel Aziz Al-Fouzan

Under-Secretary
Ministry of Public Works
Kuwait

Salem Ibrahim Al-Manna'i

Assistant Under-Secretary
Director of Agricultural Department
Ministry of Public Works
Kuwait

Ahmed Mohamed Al-Sharhan

Superintendent, Fisheries
Agricultural Department
Ministry of Public Works
Kuwait

Abdul Rahman Salman

Superintendent
Animal Health
Agricultural Department
Ministry of Public Works
Kuwait

LIBAN

Sultan Haidar

Directeur général de l'Office de
la production animale
Ministère de l'agriculture
Beyrouth

Joseph Chami

Chef du Département des projets et programmes
Ministère de l'agriculture
Beyrouth

Khalil Choueiri

Chef du Département des relations extérieures
Ministère de l'agriculture
Beyrouth

REPUBLIQUE ARABE DE LIBYE

Mohammed Sidki Zehni

Director-General
Plant Production Department
Tripoli

Mohamed Ramadan Abdulugma

Director of Agriculture
(Zavia Region)

Mohamed Jehani

Director of Agriculture
(Benghazi Region)

PAKISTAN

Mahmoud A. Haroon

Minister of Agriculture and Works

A.K.M. Ahsan, TQA., CSP.

Joint Secretary (Agriculture)

A. Sami Qureshi, CSP.

Joint Secretary (Agriculture)

Z.A. Hashmi

Secretary Education

S.O. Rahman, EPCS.

Joint Secretary (Food)

A.Z. Faruqui, CSP.

Financial Adviser
(Agriculture and Works)

M.Z.A. Tamuri, CSP.

Agricultural Census Commissioner

Niaz Ahmed Naik

Director-General
Ministry of Foreign Affairs

Amir Yousuf Ali Khan

Secretary Agriculture
Government of Baluchistan

Maj. Gen. Muzaffaruddin, S.Pk.

Chairman, W.P.A.D.C.

M. Shafi Niaz, S.K., T.Pk.

Secretary Agriculture
Government of Punjab

Mahmood Iqbal, CSP.

Secretary of Agriculture
Government of Sind

PAKISTAN (suite)

M. Habib Khan	Secretary Agriculture Government of N.W.F.P.
M.A. Rahman, CSP.	Joint Secretary, Agriculture Government of East Pakistan
Azizu Haq	Deputy Director Pakistan Academy for Rural Development Comilla
Attiya Inayatullah (Mrs.)	
S. Barkat Ahmed, T. Pk.	Officer on special Duty (FAO) Agriculture Wing
Azaf F. Vardag, CSP.	Private Secretary to A and WM
Javed Ahmed Qureshi, TQA., CSP.	Deputy Secretary (Agriculture)
Azizal Jalil	Deputy Secretary Economic Affairs
A.M. Choudhuri	Agricultural Marketing Adviser
M.I.K. Khalil, TQA., CSP.	Agricultural Counsellor Embassy of Pakistan Rome
K.M. Badruddoza	Director of Research (Agriculture) Agriculture Research Council
A. Sattar	Joint Commissioner Agricultural Census Commission
H.R. Malik, TQA., CSP.	Chairman
M.M. Kazim, CSP.	Deputy Secretary (Agriculture)
M.L. Naqsh, TQA., CSS.	Officer on Special Duty Agriculture Wing
Rasheed Ahmad	Deputy Secretary (Agriculture)
S.M. Ali	Animal Husbandry Commissioner
S.A. Jaleel	Director Marine Fisheries
A. Aleem	Deputy Agricultural Development Commissioner
A. Chafoor	Department of Plant Protection
A.Q.M.B. Karim	Director-General, Soil Survey Project of Pakistan
Sulaiman Kakli	Deputy Chief Planning Commission
S.H. Hazarika	Director, Field E.P. Agricultural Development Corporation

PAKISTAN (suite)

Majid Hassan	Joint Secretary, Agriculture
Moinuddin Ahmed	Director of Fisheries Government of Baluchistan Quetta
Musahibbudin Ahmed	Director of Agriculture
Mohamed Sharif Choudhury	Director of Agriculture Sind - Karachi
Fazil Dad	Director of Agriculture Peshawar
Mohammed Abdullah	Adviser, Agriculture
Mohammad Ameeruz Zaman	Deputy Secretary, Economic Coordination and External Assistance Division

ARABIE SAOUDITE

Hassan Hajrah	Director-General Public Land Management Ministry of Agriculture Riyadh
Nasser O. Saleh	Engineer Ministry of Agriculture Riyadh

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE SOMALIE

Abdul Rahman Elmi	Director-General Ministry of Agriculture Mogadiscio
Abdullah Ahmed	Director Veterinary Services Mogadiscio
Abdirahman Haji Noor	Director of Forestry Mogadiscio

REPUBLIQUE POPULAIRE DU YEMEN DU SUD

Mohamed Awadh Ba'amer	Director of Agriculture and Agrarian Reform Aden
-----------------------	---

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU SOUDAN

Abu El Gasim Hashim Osman	Minister of Cooperation and Rural Development Khartoum
Hassan Mohammedi	Director Rural Development Department Khartoum

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU SOUDAN (suite)

Yousif Hassan Said
Economic Adviser
Ministry of Agriculture
Khartoum

Mohammad Osman Elnigomi
Third Secretary
Sudan Embassy
Islamabad

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mohammed Adnan Sabri
Director, Statistics and Planning
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Damascus

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Abbas Ahmed El-Itriby
Under-Secretary of State
Ministry of Agriculture
Cairo

Mohammad Mohammed Sadek
Senior Plant Breeder
Ministry of Agriculture, Cairo

Mohamed Al-Saeed Saleh Youssef
Research Officer
Animal Production Department
Ministry of Agriculture, Cairo

Helmy El-Sayed Ibrahim Salem
Head of FAO Branch
Foreign Relations Department
Ministry of Agriculture, Cairo

MEMBRES ASSOCIES

BAHREIN

Abdulaziz Al-Hasan
Assistant Director of Agriculture

QATAR

Sultan Al Kawari
Head of Agricultural Development
Ministry of Industry and Agriculture

I.H. Al Badr
Chief Horticulturist
Department of Agriculture
Ministry of Industry and Agriculture

OBSERVATEURS DES ETATS MEMBRES

ROYAUME DES PAYS-BAS

Sonneveld Jan
Agricultural Attaché for the Middle East
Embassy of Holland, Beirut, Lebanon

ROYAUME-UNI

Charles E. Johnson
Adviser on Agriculture
Middle East Development Division
British Embassy, Beirut, Lebanon

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Ralph W. Phillips

Principal Observer
Director, International Organizations Staff
Department of Agriculture
Washington, D.C.

Leland R. Anderson

Deputy Assistant Director
Agricultural Planning - USAID
Rawalpindi, Pakistan

H. Charles Treakle

Economic Research Service
Department of Agriculture
Washington, D.C.

Quentin M. West

Administrator
Foreign Economic Development Service
US Department of Agriculture
Washington, D.C.

OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE

Robert A. Butler

Punjab University
Lahore

REPRESENTANTS DE L'ONU ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Aly Gritly

Représentant résident du Programme des Nations
Unies pour le développement au Pakistan

Brian John Foster

Fonctionnaire chargé du Programme PNUD,
Islamabad

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Carl Schonmeyer

Représentant du FISE,
Islamabad

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

K. Ruud

Chargé des analyses de main-d'oeuvre

Quantick Owen

Coordonnateur, Projet de planification de
la main-d'oeuvre, PNUD/FS

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

F.M. Ustun

Directeur, Division de la gestion des ressources

Fritz Pronk

Chef de Sous-Division, Proche-Orient et
Afrique du Nord

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

A. Tabibzadeh, M.D.

Représentant de l'OMS au Pakistan

M.R. Barakat, M.D.

Conseiller à la nutrition, OMS

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

LIGUE DES ETATS ARABES

Abd Elwahed Mohamed

Attaché agricole
Ligue des Etats arabes
Place Tahrir
Le Caire

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

SECRETARIAT FAO

Direction

P. Terver

Représentant du Directeur général et Sous-Directeur général, Département du développement, FAO, Rome

U. Sherman (Mrs.)

Secrétaire de M. Terver

A.R. Sidky

Sous-Directeur général pour le Proche-Orient
Bureau régional du Proche-Orient, Le Caire, R.A.U.

A. Mazzawi (Miss)

Secrétaire de M. Sidky

Secrétariat général

H. Abdallah

Secrétaire

D.E. Faulkner

Chargé des rapports
Fonctionnaire régional (Production et santé animales)

J. Andersen

Chargé de la Conférence

M.R. Alwi

Chargé de l'information

G. Dorsey

Chargé de l'information

Secrétariat technique

B.K. Steenberg

Sous-Directeur général
Département des forêts

H.A. Jasiorowski

Directeur,
Division de la production et de la santé animales

H.M. Mandefield

Directeur,
Division des publications

J.A. Storer

Directeur,
Division de l'économie et des institutions
halieutiques

Secrétariat technique (suite)

C.H. Weitz	Coordonnateur, Campagne contre la faim
J.P. Dabell	Chef, Service Proche-Orient, Division des Services régionaux
L.A. Kristjanson	Chef, Service de l'économie de la production et de la gestion des exploitations
J.C. Abbott	Directeur adjoint, Division des institutions rurales
B.M. Nicol	Directeur adjoint, Division de la nutrition
R.N. Poduval	Chef, Groupe Proche-Orient, Division de l'analyse économique
H. Quaix	Chef, Afrique au sud du Sahara, Bureau des conseillers en matière de politique
D. Ahmed	Fonctionnaire régional (institutions rurales)
J.V. Bawtree (Miss)	Editeur, Bulletin Idées et réalisations, CMCF
A. Cortas	Fonctionnaire régional (planification)
M. Doss (Miss)	Fonctionnaire régional (nutrition et économie ménagère)
A. Eid (Miss)	Fonctionnaire technique, Programme de coopération FAO/BIRD
Y. Ghannam	Fonctionnaire technique (services agricoles)
A. Hafiz	Expert-Conseil régional, Projet des blés et des orges
K. Hamad	Fonctionnaire régional (foresterie)
H. Husein	Conseiller régional (formation statistique)
L.T. Kadry	Fonctionnaire régional (études de sols)
M.R. Khan	Fonctionnaire au Service régional "Proche-Orient" Division des Services régionaux
A.B. Khatib	Fonctionnaire régional (mise en valeur des eaux)
S. Singh	Fonctionnaire régional (protection des plantes)
G. Singh	Fonctionnaire technique (lutte contre le criquet pèlerin) Service de la protection des végétaux, AGP

Représentant de la FAO dans le pays

T. Arnborg

Secrétariat du PAM

F.M. Ustun

F. Pronk

Interprètes et traducteurs

K. Annabi

S. Hamad (Mrs.)

M.T. Iordanow (Miss)

V. Maalouf

J.M. Sala

S. Afifi

A. Anabtawi

J. Costil (Mrs.)

J. Curtis

H. Soliman

Y. Sultan

Documentalistes

L. Badolati (Mrs.)

Z. Heikal (Mrs.)

Spécialiste de l'équipement d'interprétation

C. Iacometti

Sténographes et dactylographes

G. Abboud (Miss)

M. Attisha (Miss)

P. Ellis (Miss)

A. Joannides (Miss)

A. Mazzawi (Miss)

D. Moro-D'Alessandro (Mrs.)

M. Navarro (Miss)

M. Sharaf-El-Din

C. Zaki (Mrs.)

Représentant de la FAO au Pakistan

Directeur, Division de la gestion des ressources

Chef, Projet Proche-Orient et Afrique du Nord

Interprète (français et arabe)

Interprète (arabe)

Interprète (anglais)

Interprète (arabe)

Interprète (français)

Réviseur/traducteur (arabe)

Traducteur (arabe)

Traducteur (français)

Traducteur (français)

Traducteur (arabe)

Traducteur (arabe)

Documentaliste

Documentaliste

Spécialiste de l'équipement d'interprétation

Dactylographe (arabe)

Dactylographe (arabe)

Dactylographe bilingue (anglais/français)

Dactylographe (anglais)

Sténo-dactylographe (anglais)

Sténographe bilingue (anglais/français)

Dactylographe (français)

Dactylographe (arabe)

Dactylographe bilingue (arabe/anglais)

ANNEXE C

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

I. QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Bureau (Président et Vice-Présidents)
3. Election du Comité de rédaction
4. Adoption de l'ordre du jour

II. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE AU PROCHE-ORIENT

5. Exposé du Directeur général
6. Exposé du Représentant régional
7. Exposé du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

III. QUESTIONS PRESENTANT UNE GRANDE IMPORTANCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION

8. Mobilisation des ressources humaines pour le développement agricole
9. Incidences politiques régionales de l'Etude mondiale effectuée au titre du PIM
 - (a) Utilisation des variétés à haut rendement, notamment en ce qui concerne les céréales, les légumineuses et les graines oléagineuses.
 - (b) Elimination du déficit protéique dans la région, en particulier par le développement de l'élevage et des pêches.
10. Contribution de la technologie et de la recherche au développement agricole du Proche-Orient.

IV. EXAMEN DES MESURES REGIONALES RECENTES VISANT A DEVELOPPER L'AGRICULTURE DANS LA REGION

11. Conclusions des commissions régionales et des réunions techniques spéciales.
12. Programmes de terrain et notamment programmes régionaux et inter-régionaux.
13. Campagne contre la faim.

V. QUESTIONS FINALES

14. Adoption du Rapport avec indication des priorités, en particulier pour l'action à moyen terme
15. Date et lieu de la onzième Conférence régionale FAO pour le Proche-Orient
16. Clôture de la Conférence

ANNEXE D

LISTE DES DOCUMENTS DE CONFERENCE

<u>Document N°</u>	<u>Titre</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>
<u>Information générale</u>		
NERC/70/INF/1	Note d'information	
NERC/70/INF/2	Calendrier provisoire	
NERC/70/INF/3	Liste des documents de conférence	
<u>Documents de travail</u>		
NERC/70/1	Ordre du jour provisoire	4
NERC/70/1(a)	Ordre du jour provisoire annoté	4
NERC/70/2	Exposé du Représentant régional sur les activités de la FAO dans la Région et rapport sur les suites données aux recommandations de la neuvième Conférence régionale.	6
NERC/70/3	Rapport du Programme alimentaire mondial ONU/FAO - Exposé du Directeur exécutif du PAM	7
NERC/70/4	Mobilisation des ressources humaines pour le développement agricole	8
NERC/70/5	Utilisation des variétés à haut rendement	9(a)
NERC/70/6	Elimination du déficit protéique	9(b)
NERC/70/7	Rôle de la technique et de la recherche dans le développement agricole du Proche-Orient	10
NERC/70/8	Conclusions des commissions régionales et des réunions techniques spéciales	11
NERC/70/9	Programmes de terrain, en particulier projets de terrain régionaux et inter-régionaux	12
NERC/70/10	Campagne contre la faim: a) Rôle et statut des Comités nationaux CMCF b) Participation de la jeunesse à l'action pour le développement c) Rôle des femmes dans les activités de la Campagne	13
<u>Documents de Conférence</u>		
NERC/70/CONF/1	Exposé du Directeur général	5
NERC/70/CONF/2	Exposé du Représentant régional	6
NERC/70/CONF/3	Exposé du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	7

